



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 8 JUIN 2026

Le 8 juin 2026, à 18h00, les membres du Conseil du 9^e arrondissement de Paris se sont réunis sous la présidence de Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement, en formation de pré-conseil qui a porté sur les points suivants :

- question de Mme Christine Spiral, relative à la pollution nocturne lumineuse dans le 9^e ;
- question de M. Cédric Lor, relative à la cartographie des caméras de vidéoprotection dans le 9^e ;
- question de M. Pierre Sauterey, relative aux travaux à venir autour du square Montholon.

Puis, à 18h32, les membres du Conseil du 9^e arrondissement de Paris se sont réunis sous la présidence de Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement, pour la séance du Conseil du 9^e arrondissement, sur convocation adressée le 2 juin 2026, conformément aux dispositions :

- de la 2^e partie du Code général des collectivités territoriales, livre V, titre 1^{er}, chapitres I et II ;
- des textes subséquents ;
- du Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121 et suivants.

Le caractère public de la séance a été assuré par l'accueil du public dans la salle et la diffusion des débats sur la chaîne @YouTube de la Mairie du 9^e arrondissement.

Étaient présents : Mme Delphine Bürkli, Mme Adeline Guillemain, M. Paul Boivin, Mme Virginie Mergoïl, M. Alexis Govciyan, M. Nicolas Cour, Mme Maud Lelièvre, M. Gilles Fiszenson, Mme Amélie Blanckaert, Mme Catherine Caggi, Mme Frédérique Dutreuil, M. Thomas Galarneau et Mme Camille Vizios-Brami.

Était excusé : M. Jean-Pierre Plagnard (pouvoir donné à M. Alexis Govciyan).

Sont partis en cours de séance : M. Thomas Galarneau (départ à 19h30 et pouvoir donné à Mme Frédérique Dutreuil), Mme Maud Lelièvre (départ à 20h15 et pouvoir donné à Mme Delphine Bürkli) et Mme Frédérique Dutreuil (départ à 20h50).

ORDRE DU JOUR

1. 09.2026.036 Désignation d'un secrétaire de séance.
Mme Delphine Bürkli rapporteure.

2. 09.2026.037 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 11 mai 2026.
Mme Delphine Bürkli rapporteure.

3. Informations relatives à l'arrondissement par Mme la Maire du 9^e arrondissement.
Rapport mensuel sur la sécurité et la propreté.

4. 09.2026.039 Avis sur l'exécution du compte de gestion de l'exercice 2025 de l'état spécial du 9^e arrondissement.
Mme Delphine Bürkli rapporteure.

5. 09.2026.038 Adoption du compte administratif 2025 de l'état spécial du 9^e arrondissement.
Mme Delphine Bürkli rapporteure.

6. 09.2026.040 Délégation du conseil d'arrondissement à Mme la Maire du 9^e arrondissement de Paris pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant et qui constituent les marchés sans formalités préalables mentionnés à l'article L.2511-22 du CGCT.
Mme Delphine Bürkli rapporteure.

7. 09.2026.041 Désignation des représentants du Conseil du 9^e arrondissement au sein du Conseil local de défense écologique.
Mme Maud Lelièvre rapporteure.

8. V.09.2026.007 Vœu présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e, relatif à la mise en place d'un plan « Grand Chaud » pour l'ensemble de la population parisienne et au renforcement des moyens des mairies d'arrondissement.

9. V.09.2026.008 Vœu de Camille Vizioz-Brami, relatif à la création d'un « quartier moineaux » dans le 9^e arrondissement.

10. Q.09.2026.005 Question orale déposée par M. Thomas Galarneau et Mme Frédérique Dutreuil, pour le groupe Écologiste et Social de Paris 9^e, relative à l'expérimentation de l'espace canin dans le square d'Anvers.

11. V.09.2026.009 Vœu de Camille Vizioz-Brami, relatif à l'inclusion de la rue Cadet dans l'opération « Paris respire » estivale.

12. 2026.DFPE.142 Subventions et trois conventions à cinq associations, pour leurs actions visant à renforcer les liens parents-enfants et à favoriser les échanges entre pairs.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

13. V.09.2026.010 Vœu de Camille Vizioz-Brami, relatif à la consolidation des bourses aux stages en mairie du 9^e.

14. 2026.DASCO.26 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (85 771 euros), subventions d'équipement (222 650 euros) et subventions pour travaux (557 020 euros).

Mme Catherine Caggegi rapporteure.

15. 2026.DASCO.35 Caisses des écoles - Modification de la délibération 2024.DASCO.103 relative aux modalités de conventionnement et de financement par la Ville.

Mme Catherine Caggegi rapporteure.

16. 2026.DASCO.36 Caisses des écoles - Règlement intérieur de la restauration scolaire pour les CDE intégrées à Paris Familles et projet harmonisé de règlement intérieur pour les CDE non intégrées à Paris Familles.

Mme Catherine Caggegi rapporteure.

17. 2026.DASCO.44 Avenant à la Convention 2025-2027 d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 9^e arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Mme Catherine Caggegi rapporteure.

18. 2026.DAE.95 Attribution des deux contrats de délégation de service public pour la gestion des marchés découverts alimentaires et biologiques de Paris.

M. Alexis Govciyan rapporteur.

19. 2026.DLH.60 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création, de rénovation de logements sociaux et de renouvellement de composants par la RIVP.

M. Alexis Govciyan rapporteur.

20. 2026.DU.57 Mises en demeure d'acquérir les biens (8^e, 9^e, 10^e, 15^e, 16^e, 17^e) faisant l'objet d'un droit de délaissement - Renonciation.

M. Alexis Govciyan rapporteur.

21. 2026.DU.64 Autorisations de surplomb du domaine public dans le cadre d'isolation thermique par l'extérieur (ITE) d'immeubles 16 rue Chaptal (9^e), 9 rue Martel (10^e), 3 rue d'Aligre (12^e), 6-8 rue Küss (13^e).

M. Alexis Govciyan rapporteur.

22. V.09.2026.011 Vœu de Camille Vizioz-Brami, relatif à un hommage public à Edgar Morin. **RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR.**

23. V.09.2026.013 Vœu présenté par Delphine Bürkli et le Conseil du 9^e arrondissement, relatif à un hommage à Edgar Morin.

24. V.09.2026.012 Vœu de Camille Vizios-Brami, relatif à un hommage à Ofer Bronchtein.

25. 2026.DSOL.77 Subventions de fonctionnement (7 504 608 euros) et d'investissement (45 000 euros) relatives à des actions de mise à l'abri des publics familles et jeunes en errance.

M. Gilles Fiszenson rapporteur.

26. Communication sur les occupations temporaires de salles gérées par le Conseil du 9^e arrondissement, accordées au cours de l'année 2025, par Mme Amélie Blanckaert, Conseillère du 9^e arrondissement.

27. 2026.DAC.24 Subvention de fonctionnement (250 000 euros) et avenant à convention avec l'association International Visual Theatre - IVT (9^e).

Mme Amélie Blanckaert rapporteure.

28. 2026.DAC.347 Subventions (934 500 euros) et conventions avec 31 sociétés et 1 association au titre du soutien aux 37 établissements cinématographiques parisiens.

Mme Amélie Blanckaert rapporteure.

Mme la Maire ouvre à 18h00 la séance du pré-conseil, la première de la nouvelle mandature, en saluant la pérennisation de cette initiative datant de 2021. Elle précise que cette séance permet d'améliorer la participation des habitants à la vie citoyenne, en rappelant que M. Alexis Govciyan a la charge de travailler sur ce sujet. Elle annonce une évolution des dispositifs en fonction des attentes et des besoins. Mme la Maire informe que l'article 25 du règlement intérieur mentionne que cette séance n'excède pas 30 minutes, afin de permettre aux représentants d'association ou de bureau de conseil de quartier, aux membres du conseil municipal des enfants ou à tout autre habitant du 9^e arrondissement de poser des questions ou de faire des propositions sur des sujets qui concernent le 9^e arrondissement dans le sens de l'intérêt général. Ces questions et propositions doivent être adressées par voie postale ou par voie électronique au cabinet de Mme la Maire jusqu'à 7 jours francs avant la prochaine séance. Les questions traitant de problématiques d'ordre individuel, qui ne concernent donc pas l'intérêt général, sont traitées en dehors du conseil et une réponse est apportée par Mme la Maire par écrit. Les questions doivent avoir un caractère local, en lien avec les compétences du Conseil du 9^e arrondissement ou du Conseil de Paris. En séance, l'auteur de la question doit être présent dans la salle pour la poser. Après la réponse apportée par le représentant de l'exécutif du 9^e arrondissement, l'auteur de la question ainsi que les conseillers du 9^e disposent d'un droit de réplique. Aucun quorum n'est requis au cours de la séance de pré-conseil. Il n'est procédé à aucun vote. Ces débats figurent au procès-verbal de la séance du conseil afin de permettre la bonne information de tous.

Mme la Maire informe que trois questions figurent à l'ordre du jour de ce pré-conseil et annonce qu'il est prévu 10 minutes maximum d'échanges par question.

Mme la Maire donne la parole à Mme Christine Spiral pour poser sa question relative à la pollution nocturne lumineuse dans le 9^e arrondissement.

Mme Christine Spiral pose sa question. De nombreuses entreprises du 9^e arrondissement laissent leur éclairage allumé 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Cette situation a des conséquences sur la qualité de vie des habitants, entraîne une consommation d'énergie importante et a également un impact sur l'environnement. Elle perturbe notamment les oiseaux qui trouvent refuge dans les jardins et les cours arborées. Le quartier étant peu doté d'espaces verts publics, ces espaces privatifs jouent un rôle essentiel dans la biodiversité. Mme Christine Spiral souhaite donc savoir quelles actions peuvent être envisagées par la Mairie afin de sensibiliser les entreprises à éteindre leur éclairage en dehors des heures de présence du personnel.

Mme la Maire la remercie et passe la parole à Mme Maud Lelièvre, conseillère d'arrondissement en charge des questions liées à la biodiversité.

Mme Maud Lelièvre remercie Mme Christine Spiral pour cette question qui entre au cœur des préoccupations qui peuvent se poser dans le 9^e arrondissement et qui ont été portées précédemment au Conseil de Paris. Elle indique qu'il s'agit effectivement d'abord d'un problème de santé publique à part entière. L'Académie nationale de médecine l'a rappelé à plusieurs reprises. La lumière artificielle nocturne joue beaucoup sur la santé humaine, notamment comme perturbateur endocrinien, en modifiant le cycle de nuit et en provoquant un certain nombre de troubles d'humeur, de risques de cancer, etc. Cette question de pollution lumineuse doit être traitée en priorité par les villes. Elle a également des conséquences sur les écosystèmes, à la fois sur les oiseaux et les vertébrés, qui sont perturbés par la synchronisation biologique nocturne, ainsi que sur les plantes puisqu'il a été découvert que leur surexposition les empêchait de pousser correctement.

Il existe un cadre réglementaire national, depuis 2018, qui impose l'extinction des éclairages extérieurs. Il a été renforcé par le décret du 5 octobre 2022, interdisant la publicité lumineuse et un certain nombre de plans de sobriété énergétique.

La question posée a été traitée à plusieurs reprises au Conseil de Paris. Un vœu a été déposé le 13 avril 2021 par Mme la Maire, Mme Maud Lelièvre et M. Alexis Govciyan, sur la nécessité de traiter en urgence les pollutions lumineuses. Ce point a été rappelé lors du débat sur le plan biodiversité et sur le plan parisien de santé environnementale. Comme ces vœux n'ont pas été satisfaits, l'exécutif du 9^e a redéposé un vœu relatif à la sobriété lumineuse en mars 2023. Mme Maud Lelièvre a en outre redéposé un vœu en décembre 2024 pour renforcer à l'époque les compétences des maires d'arrondissement, et notamment donner la possibilité de sanctions, sujet important pour Mme la Maire.

Au niveau du 9^e arrondissement, l'exécutif a engagé un dialogue, notamment avec les grandes entreprises dont les sièges restent souvent allumés tard. Il s'agit de la pollution des enseignes lumineuses mais pas uniquement. Trois problèmes ont été identifiés. Premièrement, les agents de sécurité, lors de leurs rondes de sécurité, déclenchent souvent l'éclairage de l'ensemble des plateaux qui restent allumés relativement longtemps. Un dialogue a été engagé pour qu'un certain nombre d'entreprises revoient l'éclairage différencié.

Un travail a aussi été mené avec les gestionnaires d'immeubles pour mettre en œuvre des actions pédagogiques en direction des salariés, notamment concernant certains immeubles individuels dont les lumières restent allumées toute la nuit lorsque le dernier à partir n'éteint pas. Il s'agit d'aller plus loin dans le cadre d'une stratégie à trois niveaux : l'application par la Ville de Paris de la réglementation nationale, avec des outils de planification et de sanction ; l'augmentation des moyens pour permettre aux maires d'arrondissement de travailler en proximité, dans le dialogue, mais aussi d'appliquer des sanctions ; la pédagogie, qui reste la clé. Mme Maud Lelièvre assure que ce sujet fait partie du travail mené par la Mairie du 9^e arrondissement dans le cadre du nouveau mandat.

Mme la Maire la remercie et repasse la parole à Mme Christine Spiral.

Mme Christine Spiral confirme que la pollution lumineuse est un vrai enjeu pour le bien-être de tous et pour l'écosystème. Elle informe que les entreprises utilisent aujourd'hui des technologies défaillantes, à savoir des programmes qui éteignent les lumières à certaines heures et qui les rallument à d'autres. Elle précise qu'elles n'en ont pas forcément conscience. Elle ajoute qu'elle a eu l'occasion d'en parler avec une personne qui gère un site et qui ne savait pas qu'il restait en permanence allumé la nuit et les weekends en raison de la défaillance du système de coordination des éclairages. Elle recommande d'être aussi vigilant vis-à-vis de ce type d'éclairage.

Mme la Maire la remercie et assure que la Mairie du 9^e arrondissement poursuivra ses actions.

Mme la Maire passe la parole à M. Cédric Lor pour poser une question relative à la cartographie des caméras de vidéoprotection dans le 9^e arrondissement.

M. Cédric Lor indique que sa question est un peu différente. Il informe que les commerçants ont l'obligation de demander une autorisation préalable avant d'installer une caméra de vidéoprotection dans leur commerce. La Préfecture, qui délivre ces autorisations, est censée fournir une liste, à intervalles trimestriels, au Maire de Paris qui lui-même doit déposer cette liste à la mairie centrale et dans les mairies d'arrondissement. M. Cédric Lor informe avoir contacté un certain nombre de services municipaux pour consulter cette liste et savoir si, quand il entre dans les commerces à proximité de chez lui, les installations de vidéoprotection ont été autorisées. Il affirme qu'aucun des services municipaux n'a été en mesure de lui remettre cette liste. Il indique qu'il a constitué, à partir du Bulletin officiel de la Ville de Paris, cette liste pour le 9^e arrondissement, en précisant que celle-ci est incomplète, contrairement à la liste officielle. Il demande si un élu du 9^e arrondissement suit ce dossier relatif à la vidéoprotection et si cette liste est disponible dans une mairie d'arrondissement ou à la mairie centrale.

Mme la Maire passe la parole à son adjoint en charge de la sécurité pour lui répondre.

M. Nicolas Cour remercie M. Cédric Lor pour sa question en constatant qu'elle a été recentrée par rapport à sa question initiale sur les caméras de vidéoprotection dans des lieux privés, notamment des commerces. Il informe que la préfecture de Police installe des caméras de vidéoprotection, consultées par les forces de police, notamment pour la surveillance de faits délictueux.

Il existe 58 caméras de protection dans le 9^e arrondissement, dont une a été installée rue des Martyrs très récemment. Les données sont disponibles sur le site de la préfecture de Police, en open data.

Concernant les caméras installées par des particuliers ou des commerces, il s'agit de dispositifs privés. Elles sont mises en place pour protéger un commerce, un immeuble, un établissement contre les vols, les dégradations, les intrusions. Elles n'appartiennent ni à la Ville de Paris ni à la préfecture de Police, et leurs images ne sont pas consultées en permanence par les forces de l'ordre. En revanche, dans le cadre d'une enquête, les services de police peuvent être amenés à solliciter ou à réquisitionner les enregistrements réalisés par ces dispositifs. La mise en service d'un dispositif de vidéoprotection filmant un lieu ouvert au public est soumise à une autorisation préalable délivrée par le préfet de Police, et cette autorisation est accordée pour une durée de 5 ans. Toute création, modification ou demande de renouvellement du dispositif nécessite le dépôt d'un nouveau dossier auprès des services préfectoraux. L'installation ou l'exploitation d'un système de vidéoprotection sans autorisation constitue une infraction passible de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amendement. Le Préfet peut également décider la fermeture administrative, pour une durée maximale de 3 mois, d'un établissement équipé d'un système de vidéoprotection non autorisé par la Préfecture.

Concernant la liste de ces dispositifs dont M. Cédric Lor a indiqué qu'elle devrait être facilement accessible, M. Nicolas Cour explique qu'en théorie, la préfecture de Police met uniquement à disposition du public les arrêtés d'autorisation. Toutefois, dans la pratique, son site internet ne permet pas, malheureusement, d'identifier simplement les autorisations de vidéoprotection. Le lien dédié renvoie à l'ensemble des arrêtés publiés et le filtrage ne peut malheureusement être effectué que par date, ce qui rend la consultation particulièrement complexe.

L'exécutif du 9^e arrondissement a signalé ces difficultés au commissaire central du 9^e. En s'appuyant sur leurs échanges, M. Nicolas Cour invite M. Cédric Lor à adresser directement sa demande à la Direction des usagers des polices administratives de la préfecture de Police qui est compétente en matière de vidéoprotection, en sachant que les éléments utiles pourront lui être communiqués. Afin de faciliter ses démarches, l'exécutif du 9^e a également pris l'initiative de saisir ce service pour lui demander s'il est possible de tenir la liste des dispositifs autorisés dans le 9^e arrondissement. La Préfecture a répondu que cela n'était pas possible et invite à consulter le site de la préfecture de Police, sous la rubrique « démarches/plan de vidéoprotection ».

M. Nicolas Cour revient sur le point juridique soulevé concernant les obligations de la mairie d'arrondissement. Aucun texte n'impose à une mairie d'arrondissement de détenir cette liste. Le passage du Code de la sécurité intérieure, cité, précise : « L'autorité préfectorale met à la disposition du public la liste des autorisations de systèmes de vidéoprotection publiées, qui précise pour chacun d'eux la date de son autorisation et le service ou la personne responsable. Elle communique également la liste des systèmes de vidéoprotection autorisés sur le territoire de chaque commune au maire, qui la met à la disposition du public à la mairie et, le cas échéant, dans les mairies d'arrondissement ». Le terme « le cas échéant » signifie précisément que cette obligation ne s'impose pas aux mairies d'arrondissement. Elle concerne d'abord le maire de la commune, en l'occurrence la Ville de Paris.

M. Nicolas Cour conclut en invitant M. Cédric Lor à informer la Mairie du 9^e, à l'issue de la réunion ou par mail, s'il doute qu'un commerce en particulier ou que quelques commerces ne disposeraient pas des autorisations nécessaires pour leur système de protection. La Mairie du 9^e pourrait alors solliciter les services compétents afin qu'un contrôle soit effectué. M. Nicolas Cour ajoute qu'il espère avoir répondu à l'ensemble de ses interrogations et affirme qu'il reste à sa disposition pour tout complément d'information, notamment concernant des commerces en particulier.

Mme la Maire souligne que cette réponse est complète. Elle réaffirme que la Mairie du 9^e ne dispose pas de cette liste puisqu'il n'existe pas d'obligation juridique de la lui transmettre. Elle ajoute qu'elle n'est pas sûre qu'elle existe à l'échelle de la Mairie de Paris, sans quoi la police municipale et la Direction de la sécurité publique l'auraient fait parvenir à la Mairie du 9^e.

Mme la Maire repasse la parole à M. Cédric Lor.

M. Cédric Lor les remercie pour leur réponse très précise. Il informe qu'il n'a pas l'intention d'embêter tous les commerçants du 9^e arrondissement.

Mme la Maire indique que lorsque l'exécutif du 9^e a un doute, il demande à la Préfecture.

M. Cédric Lor s'appuie sur ses statistiques en indiquant qu'environ 5 % des installations sont autorisées et que les installations restantes sont clandestines. Il affirme qu'il ne saisira toutefois pas le conseil d'arrondissement à propos des 95 % de commerçants en question, qui ont installé de tels systèmes, souvent légitimement, pour se protéger des vols, ou sans savoir qu'ils sont soumis à cette obligation. Il ajoute qu'il existe sans doute d'autres façons de se protéger contre les vols que d'installer des caméras clandestines. Il cite l'exemple des panonceaux à afficher à l'entrée et des caméras factices à installer, qui auraient un effet dissuasif au moins aussi fort que les systèmes en question, probablement non sécurisés. Il ajoute qu'un dialogue pourrait être ouvert avec les associations de commerçants pour qu'ils sensibilisent leurs membres.

Mme la Maire le remercie et passe la parole à Mme Frédérique Dutreuil.

Mme Frédérique Dutreuil demande si l'objectif visé est de vérifier la régularité ou l'irrégularité des systèmes de vidéoprotection.

M. Cédric Lor répond qu'il s'agit de la protection des libertés publiques et affirme qu'il ne souhaite pas être filmé et que son image soit piratée et fasse par exemple l'objet d'un deepfake par des pirates russes.

Mme Frédérique Dutreuil répond qu'elle partage son point de vue concernant les libertés individuelles.

Mme la Maire remercie M. Cédric Lor.

Mme la Maire passe la parole à M. Pierre Sauterey pour poser ses deux questions.

M. Pierre Sauterey pose sa première question, relative à la circulation à la sortie du parking Montholon. Des travaux ont été réalisés rue La Fayette pour aménager des pistes cyclables et la circulation a été interdite en double sens sur une cinquantaine de mètres. Depuis, les usagers sont obligés, à la sortie du parking, de remonter la rue La Fayette où la circulation est rarement fluide, et de faire tout un tour. Le fait de circuler en voiture pendant une demi-heure pour avancer de 100 mètres doit engendrer beaucoup de pollution, tous les usagers n'ayant pas de voitures électriques. M. Pierre Sauterey rappelle sa discussion avec l'exécutif du 9^e lors de la mandature précédente. L'idée était, soit de remettre en double sens la petite portion de la rue La Fayette, le long du square Montholon, ce qui est très compliqué, soit d'inverser le sens de circulation dans la première partie de la rue de Montholon, ce qui permettrait, à la sortie du square, de pouvoir rattraper la rue du Faubourg Poissonnière, directement, sans être obligé de remonter la rue La Fayette.

Mme la Maire passe la parole à son adjoint en charge de l'espace public pour lui répondre.

M. Paul Boivin remercie M. Pierre Sauterey pour sa question, en précisant qu'en tant que riverain du square Montholon, il connaît très bien le problème soulevé, même s'il n'utilise pas le parking en question. Il annonce que l'inversion du sens de circulation de la rue de Montholon, entre la rue La Fayette et la rue du Faubourg Poissonnière, est envisagée. Cela permettrait d'éviter le carrefour qui est congestionné quasiment en permanence. Cela représenterait également un intérêt en matière de sécurité pour les enfants et les familles à proximité du parc puisque la sortie débouche sur un passage piéton assez fréquenté. Il s'agit également du flux de vélos, en constante croissance. À l'origine, les travaux avaient été envisagés au second semestre 2026. Mais le calendrier dépend du financement dans le cadre du budget supplémentaire 2026, qui sera soumis au vote du Conseil de Paris en juillet 2026. Il n'est par conséquent pas impossible que le projet soit reporté en 2027.

Mme la Maire affirme que le projet sera réalisé, dans le cadre des crédits d'investissement de la Mairie du 9^e arrondissement, la question étant de savoir quand les travaux pourront être ordonnés. Elle souligne la difficulté qui se pose avec la Direction des finances de la Ville de Paris, relative à l'engagement des crédits.

M. Pierre Sauterey indique que ces travaux, qui consistent uniquement à inverser le sens de circulation et à retourner deux panneaux, ne semblent pas conséquents.

Mme la Maire répond qu'il s'agit de 50 000 euros, puisqu'il s'agit de refaire toute la signalétique et d'installer des feux tricolores (une signalisation lumineuse tricolore - SLT). Elle explique que des travaux de voirie engendrent toujours des coûts extrêmement importants. Elle ajoute qu'elle a sanctuarisé les financements en 2025 à hauteur de 50 000 euros, suivant le résultat de l'étude. Elle espérait que ces travaux puissent avoir lieu juste après les élections municipales, en vain, et espère désormais qu'ils pourront être effectués avant la fin de l'année 2026. Elle remercie M. Pierre Sauterey pour sa patience, en notant que ce projet permettra de désengorger la circulation dans le secteur en question, ce qui sera bénéfique pour tout le monde.

Mme la Maire l'invite à poser sa seconde question.

M. Pierre Sauterey aborde le chauffage urbain et la pollution. Le chauffage urbain est une solution permettant d'assurer une énergie propre, par rapport au chauffage au gaz qui équipe de nombreux immeubles. Certains systèmes de chauffage au gaz fabriquent de la vapeur, comme rue Thimonnier où se trouve son logement. Aucun réglage n'est possible et cela a des conséquences économiques et écologiques. Pour résoudre ce problème, il s'agirait de se raccorder au chauffage urbain. Or le raccordement au chauffage urbain d'un seul logement un peu éloigné est très coûteux et compliqué, en sachant que le 9^e arrondissement est très mal desservi. Trois antennes sont actuellement en bout de chaîne : une antenne rue du Faubourg Poissonnière, qui dessert le lycée Lamartine ; une antenne rue Marguerite de Rochechouart, qui dessert le centre Valeyre ; une antenne rue du Delta. Le logement de M. Pierre Sauterey se situe à environ 300 mètres des trois antennes, ce qui est trop long pour pouvoir réaliser un raccordement. Il existe cependant des projets dans ce secteur, tels que celui de l'îlot Condorcet relatif au raccordement au froid urbain et celui du 73 rue Marguerite de Rochechouart où il est prévu de transformer un ancien parking en immeuble d'habitation dans le cadre duquel un raccordement au chauffage urbain pourrait être assuré. Cela permettrait de diminuer les coûts compte tenu du nombre d'utilisateurs. La Mairie du 9^e pourrait jouer un rôle moteur pour assurer un tel regroupement.

Mme la Maire le remercie et passe la parole à son adjoint à l'espace public pour lui répondre.

M. Paul Boivin informe que l'exécutif du 9^e s'est rapproché des services compétents à la suite de la question posée par M. Pierre Sauterey. Les éléments actuellement disponibles indiquent que les immeubles de la rue Thimonnier ne sont pas éligibles au raccordement pour des raisons de coût et d'absence de demandes multiples. L'exécutif du 9^e reste toutefois mobilisé sur le sujet. Néanmoins, il n'existe aucune visibilité quant à un éventuel raccordement de l'îlot Condorcet, ce qui signifie qu'il n'existe pas assez de demandes. M. Paul Boivin propose toutefois de mettre M. Pierre Sauterey en relation avec le service commercial du réseau parisien de chauffage.

Mme la Maire ajoute que M. Pierre Sauterey a raison de soulever la question. Elle confirme qu'il n'est pas possible d'assurer le raccordement de son seul logement. Elle ajoute que les propos de M. Pierre Sauterey relatifs à CPCU sont aussi valables pour ce qui concerne Fraîcheur de Paris, en sachant que les années se suivent mais ne se ressemblent pas en termes de températures. Elle évoque les pics de chaleur extrêmement forts et la nécessité d'adapter les bâtiments publics et les copropriétés, y compris en les raccordant à un réseau de fraîcheur. Elle affirme que l'exécutif du 9^e arrondissement est extrêmement attentif à ce sujet et conscient des coûts pour les particuliers et les copropriétés. Elle ajoute que CPCU est assez présente dans le quartier. Elle espère que SFL, avec Fraîcheur de Paris, fera aussi le choix de se raccorder à CPCU, même s'il n'existe actuellement aucune information en ce sens.

M. Paul Boivin souligne la possibilité d'évolution de la situation, bien qu'à ce stade, il soit compliqué de se projeter.

Mme la Maire passe la parole à Mme Frédérique Dutreuil.

Mme Frédérique Dutreuil indique que l'exécutif parisien a pour objectif de déployer au maximum le chauffage urbain dans les années à venir, pour les raisons qui ont été évoquées par Mme la Maire, à savoir le réchauffement climatique et le coût financier, afin d'assurer 100 % d'énergie renouvelable. Cela fait donc partie d'une politique publique qui sera mise en place au cours de la mandature actuelle et de la suivante, même si Mme Frédérique Dutreuil ne dispose pas du calendrier, pour s'inscrire dans le sens de l'histoire, de la protection des habitants et du réchauffement climatique, et répondre au coût de l'énergie fossile qui a un impact significatif, en cas de guerre ou d'autres événements, sur le budget des ménages.

Mme la Maire affirme qu'ils ne partent pas de rien puisque le réseau de fraîcheur a été impulsé par la Ville de Paris dans les années 1980 et que le réseau de chaleur urbain a plusieurs dizaines d'années. Le 9^e arrondissement est donc plutôt bien doté compte tenu de sa concentration d'entreprises dont un grand nombre se sont raccordées au réseau de chaleur urbain. Mme la Maire fait part de sa visite, effectuée avec M. Nicolas Cour, du nouveau bâtiment Malakoff Humanis, rue Laffitte, où le choix a été fait de se raccorder aux réseaux de Fraîcheur de Paris et de CPCU. Elle ajoute que cette tendance doit s'intensifier compte tenu des enjeux actuels.

Mme la Maire repasse la parole à M. Paul Boivin pour qu'il justifie le montant de 50 000 euros relatif aux travaux de la rue de Montholon.

En plus de l'inversion des panneaux, M. Paul Boivin évoque le feu tricolore qui doit être créé.

Mme la Maire ajoute qu'elle espère que les coûts ne dérapent pas. Elle remercie M. Pierre Sauterey.

Mme la Maire ouvre la séance du conseil municipal à 18h32.

DÉLIBÉRATION 09.2026.036 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.
Rapporteure : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire met la délibération aux voix.

M. Nicolas Cour est désigné à l'unanimité comme secrétaire de la séance du conseil d'arrondissement du 8 juin 2026.

DÉLIBÉRATION 09.2026.037 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 11 MAI 2026.
Rapporteure : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire informe n'avoir reçu aucune remarque ni observation et met la délibération aux voix.

Le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 11 mai 2026 est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT PAR MME LA MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Mme la Maire annonce que deux points (DFPE.239 et DPMP.9) ont été retirés de l'ordre du jour initial, puisqu'ils ont été retirés de l'ordre du jour du Conseil de Paris.

Mme la Maire rend hommage, comme le président de la République l'a fait la semaine précédente, à une personnalité qui est née et a été scolarisée dans le 9^e arrondissement, Edgar Morin, décédé le 29 mai 2026 à l'âge de 104 ans. Elle raconte qu'elle a eu la chance, avec M. Alexis Govciyan notamment, de le rencontrer à plusieurs reprises, pour la dernière fois en 2024 lors d'une cérémonie au lycée Jacques Decour, à l'initiative du proviseur de l'époque, Patrick Hautin, et de Jean-François Foisnet, représentant des parents d'élèves. Il était accompagné de son épouse Sabah. Ils formaient un couple à l'élégance légendaire, dans tous les sens du terme. Edgar Morin a été le grand témoin du xx^e et du début du xxi^e siècle. Il laissera une œuvre immense et foisonnante, dont la particularité aura été de ne jamais tomber dans la facilité, d'élever vers le haut et de regarder l'avenir avec optimisme et détermination. Mme la Maire évoque les vœux qui seront présentés durant cette séance pour rendre hommage à ce grand Monsieur. En préambule, elle procède à la lecture du témoignage d'Edgar Morin sur ses années au lycée Rollin, devenu ensuite Jacques Decour, du nom du professeur d'allemand fusillé par les Allemands en 1942 : *« Je suis entré au lycée Rollin, devenu après la guerre Jacques Decour, en classe enfantine, et j'y suis resté jusqu'à la philo. J'ai déjà eu le sentiment que je lui appartenais, après mon déménagement suite à la mort de ma mère en 1931, alors que je terminais ma 8^e. » Mme la Maire précise qu'il était né rue Mayran, à côté du square Montholon. Elle poursuit : « Mon père voulait que j'aille au lycée proche de mon nouveau domicile, le lycée Voltaire. Mais je voulais rester au Rollin, ce qui me faisait prendre le métro quotidien, aller et retour, de Ménilmontant à Anvers, métro devenant aérien de Jaurès à Barbès. La partie aérienne du métro m'enchantait à chaque parcours et est liée comme un cordon ombilical à mon souvenir de Rollin. À Rollin, j'eus de bons profs et je m'y fis des amis, ce qui fut très important pour l'orphelin, fils unique, que j'étais. À l'arrivée des troupes allemandes sur Paris, les examens étant suspendus, je me réfugiais à Toulouse où je vécus une nouvelle vie. C'est alors que me vint de plus en plus intimement la nostalgie de mon vieux Rollin. Il était dans un autre monde, de l'autre côté d'une ligne de démarcation infranchissable, jusqu'en 1943. Plus les années ont passé, plus mon souvenir est devenu amour de mon Rollin. Et revenu à Paris, j'ai fait partie de l'amicale des anciens élèves, je n'ai cessé de renouveler mon adhésion, et depuis longtemps, il n'y a plus aucun camarade de ma classe qui en fasse partie. Mais le souvenir d'amis me poursuit. Et quand je passe avenue Trudaine, devant sa façade grise... ». Mme la Maire précise que la façade de la cité scolaire est en cours de ravalement et qu'Edgar Morin a été présent pour le lancement en 2024 des grands travaux à Jacques Decour, puis poursuit : « ... j'en vois le côté cocon et le côté nid, où tant de générations d'oisillons humains ont été nourries de savoir et d'amitié. ». Edgar Morin a alors lancé symboliquement les travaux du lycée qui sera totalement rénové en 2029 - et en 2031 concernant le collège. Elle ajoute qu'il restera une personnalité extrêmement marquante du lycée.*

Mme la Maire aborde un autre sujet. Mme Adeline Guillemain, M. Alexis Govciyan et Mme Camille Vizioz-Brami ont assisté à une première réunion de travail sur le règlement intérieur. Plusieurs propositions d'amélioration ont été faites.

Il a été convenu collectivement d'attendre que le Conseil de Paris modifie son règlement intérieur pour modifier celui du Conseil du 9^e arrondissement, afin de prendre en compte les modifications qu'il comprendrait. Un nouveau texte devrait par conséquent être proposé en septembre 2026. Mme la Maire ajoute que ce processus se fera en bonne intelligence. Elle confirme à Mme Frédérique Dutreuil que d'autres réunions seront prévues, ce qui permettra de continuer à faire des propositions de modification, jusqu'à l'adoption du règlement intérieur.

Mme la Maire indique ensuite, comme cela avait été annoncé lors de la précédente séance, qu'avec sa Première adjointe, Mme Adeline Guillemain, elles ont mené une série de réunions de concertation sur les temps périscolaires au cours des jours précédents et qu'une contribution, en cours de finalisation, sera adressée au Maire de Paris dans le cadre de la convention citoyenne. Elle affirme que l'exécutif du 9^e arrondissement est toujours extrêmement présent dans les écoles. Aucun établissement scolaire n'est épargné par ce climat de défiance et cette crise du périscolaire qui a commencé quelques mois, voire années, plus tôt, en sachant que Mme la Maire fait partie de ceux qui ont dénoncé un certain nombre de pratiques et de non-pratiques depuis 2014. Elle annonce que l'exécutif du 9^e aura à cœur de présenter la délibération en question lors du conseil municipal suivant.

Mme la Maire annonce en outre que la liste de toutes les propositions chiffrées, que l'exécutif du 9^e souhaite porter à l'arbitrage du Maire de Paris dans le cadre du plan d'investissement de la mandature, a été finalisée, et qu'elle informera les conseillers de ses échanges avec le nouveau Maire de Paris.

Mme la Maire ajoute que M. Alexis Govciyan a prévu en juin de concerter l'ensemble des conseillers de quartier, concertation qui a déjà commencé avec les conseillers de quartier sortants, afin de présenter lors de la séance de juillet une nouvelle version de la charte de fonctionnement des conseils de quartier du 9^e, qui sera suivie d'un appel à candidatures dans la perspective du renouvellement des bureaux en fin d'année. Elle informe qu'il n'existe pas de budget participatif en 2026, mais qu'il devrait être reconduit pour 2027-2028, ce qui laissera du temps pour réfléchir à sa refondation et à son adaptation à l'évolution des attentes du moment.

Mme la Maire évoque en conclusion le projet d'organiser pour les collégiens de 4^e et 3^e et pour les lycéens du 9^e arrondissement plusieurs projections du film « L'abandon », de Vincent Garenq, que bon nombre de conseillers ont vu et qui doit être très largement diffusé. Ce film, brillant et bouleversant, est indispensable. Il replonge minute par minute dans le drame enduré par le professeur Samuel Paty. Il s'agit de ne jamais l'oublier et de faire en sorte que sa mémoire reste vive, pour regarder en face aussi les défaillances qui ont amené malheureusement à ce drame. Mme la Maire ajoute que M. Alexis Govciyan et l'exécutif du 9^e ont à cœur, chaque 16 octobre, de commémorer la mémoire de Samuel Paty. Elle confirme qu'il est prévu une nouvelle commémoration le 16 octobre 2026, en lien avec Unité Laïque et avec Mickaëlle Paty, à laquelle les conseillers seront bien évidemment conviés. Dans l'intervalle, l'exécutif du 9^e a souhaité projeter, en lien avec les proviseurs et les principaux de collège, ce film indispensable.

Mme la Maire donne la parole à Mme Camille Vizios-Brami.

Mme Camille Vizioz-Brami demande s'il s'agit bien d'inviter des groupes scolaires à se rendre dans un cinéma, en précisant qu'il est interdit de projeter un film dans un établissement durant la première année de son exploitation.

Mme la Maire précise que la Mairie du 9^e est en lien avec Pathé, 5 Caumartin, le Max Linder et tous les cinémas du 9^e, y compris UGC qui est le distributeur de ce film, en sachant que Brigitte Maccioni a joué un rôle moteur pour le monter. Elle ajoute que la Mairie du 9^e prend en charge le financement des projections pour permettre aux élèves de le voir après avoir suivi une préparation.

Mme Camille Vizioz-Brami la remercie.

Mme la Maire passe la parole à son adjoint en charge de l'espace public.

RAPPORT MENSUEL SUR LA PROPRETÉ.

M. Paul Boivin présente le rapport sur la propreté.

La Mairie du 9^e, comme toutes les autres mairies d'arrondissement, de gauche comme de droite - ainsi que du centre comme le rappelle Mme la Maire, M. Paul Boivin constatant qu'ils ont tendance à oublier le centre ces derniers temps -, a été récemment invitée par la majorité parisienne à identifier des points noirs récurrents de propreté qui pourraient être traités rapidement par des aménagements ou des interventions « tactiques ». Or le budget reste inconnu, tout comme les éléments relatifs à la coordination entre les services de propreté et les services de la voirie. M. Paul Boivin confie qu'il rit jaune lorsque cette initiative est présentée comme une nouveauté de mandature.

Dans le 9^e arrondissement, l'équipe municipale, aux côtés de Mme la Maire, n'a pas attendu 2026 ni l'élection d'un nouveau Maire de Paris ni la nomination d'un nouvel adjoint à la propreté pour agir concrètement sur le terrain depuis plusieurs années. Depuis plusieurs années, Mme la Maire a construit avec la Division territoriale de la propreté une méthode de travail fondée sur une hyper proximité réelle dont M. Paul Boivin a la charge depuis quelques mois. Cette hyper proximité ne se décrète pas dans une circulaire ni dans une note de service mais se construit, comme M. Paul Boivin en est le témoin depuis plusieurs semaines, chaque jour dans les rues du quartier, au contact des habitants et des réalités du terrain du 9^e arrondissement. Cette coopération entre les élus et les services repose sur des signalements directs, des circuits courts de décision et des échanges opérationnels permanents. Elle permet d'intervenir très vite pour répondre aux situations les plus dégradées (dépôts sauvages, tags, dégradations, salissures récurrentes, problématiques ponctuelles de salubrité). La Mairie du 9^e a également mobilisé son enveloppe souple pour financer les interventions urgentes de dégraffitage, de nettoyage ou de remise en état, lorsque les délais classiques ne répondaient pas aux attentes légitimes des habitants de l'arrondissement.

M. Paul Boivin annonce qu'il ne s'attardera pas sur les opérations de grande lessive conduites dans les rues du 9^e arrondissement, puisqu'il a eu l'occasion de les détailler lors du dernier conseil municipal.

Elles sont nombreuses, visibles, utiles et balayent l'ensemble du territoire. Elles montrent surtout que cette logique d'action ciblée sur les points noirs existe déjà dans le 9^e arrondissement depuis 2014. M. Paul Boivin estime donc que l'effet nouveauté est un peu passé.

S'agissant des aménagements « tactiques », évoqués aujourd'hui par l'exécutif parisien, la Mairie du 9^e n'a pas non plus attendu cette nouvelle doctrine de la mairie centrale pour agir. Elle a déjà engagé des opérations de végétalisation ou de requalification. L'arrondissement a même été une terre d'expérimentation sur des murs aveugles, des pignons d'immeubles, des angles dégradés ou des espaces délaissés, afin de prévenir les salissures, les dépôts sauvages ou les usages inappropriés. L'aménagement est souvent, voire très souvent, un levier plus efficace et plus durable que le nettoyage répété et incessant d'un même site.

M. Paul Boivin salue, comme lors du conseil précédent, le professionnalisme, la réactivité et l'engagement exemplaires des agents de la Division de la propreté du 9^e. M. Paul Boivin travaille avec eux chaque jour et tous les conseillers savent ce qu'ils leur doivent. Ces femmes et ces hommes sont sur le terrain tous les jours. Ils assurent les services publics, quelles que soient les circonstances. Ils étaient encore mobilisés quelques jours et semaines auparavant, dans des conditions particulièrement éprouvantes, lors de la demi-finale et de la finale de la Ligue des champions auxquelles a participé le Paris Saint-Germain, dont M. Paul Boivin se félicite de la victoire, alors que des milliers de personnes occupaient l'espace public jusque très tard dans la nuit, que les quartiers subissaient une pression exceptionnelle, que des débordements regrettables ont eu lieu, et que la canicule rendait les conditions de travail particulièrement difficiles. Ils étaient là dès l'aube. Leur engagement était remarquable, comme M. Paul Boivin a eu l'occasion de leur dire la semaine précédente. Le lendemain, à 9h00 du matin, le 9^e arrondissement avait retrouvé son aspect normal. Le parcours des Foulées du Neuf était parfaitement opérationnel pour accueillir les participants dans les meilleures conditions. M. Paul Boivin leur adresse une pensée à quelques jours du début de la Coupe du monde de football qui sera une grande fête, en espérant qu'elle reste positive. Il évoque les semaines et les week-ends chargés en rassemblement populaire.

Mme la Maire évoque la Fête de la musique.

M. Paul Boivin insiste sur la charge de travail qui pèsera sur les équipes dans les semaines suivantes. Cette capacité d'intervention, cette efficacité et ce sens du service public doivent être reconnus, mais surtout soutenus. La responsabilité collective est simple et basique : il s'agit de leur apporter un soutien total, de leur témoigner le respect qu'ils méritent et de veiller à ce qu'ils disposent des moyens humains et matériels nécessaires pour accomplir leurs missions primordiales.

La véritable question n'est donc pas celle du diagnostic, comme veut le faire croire cette question sur les points noirs. Les points noirs existent et sont connus de l'exécutif du 9^e, des services et des habitants. M. Paul Boivin indique qu'il n'y a donc rien de nouveau sous les tropiques. Il cite quelques points noirs dans le 9^e arrondissement, identifiés depuis longtemps : le 35 rue Victor Massé, l'angle des rues Milton et Choron, la cité Fénélon, le passage Briare, la zone Vigipirate de la rue Marguerite de Rochechouart, le portail de la crèche du 2 rue de Budapest, les secteurs des 28 et 34 rue Laferrière.

La vraie question est donc celle de la gouvernance, des moyens et de la visibilité.

M. Paul Boivin affirme que l'exécutif du 9^e entend qu'une nouvelle équipe municipale centrale ait besoin de temps pour s'installer et que quelques semaines soient nécessaires pour constituer les cabinets, répartir les délégations et arrêter des priorités. Mais il souligne avec regret que les mairies d'arrondissement, près de trois mois après les élections, sont toujours dans le brouillard le plus total concernant leur budget. À ce stade, aucune mairie n'a de visibilité sérieuse sur les moyens qui seront réellement mis à leur disposition. Elles ne connaissent pas le montant des crédits mobilisables, ni les grandes orientations qui guideront l'action municipale dans les prochains mois. Cette situation, qui devient insupportable, n'est plus acceptable. M. Paul Boivin se demande comment les arrondissements peuvent anticiper, comment les services peuvent programmer leurs actions, comment des engagements crédibles peuvent être pris devant les habitants, lorsque les mairies ne savent pas avec quels moyens elles travailleront demain. La réalité est simple : les mairies d'arrondissement aujourd'hui sont toutes empêchées d'agir à la hauteur des attentes des habitants, la Mairie du 9^e ne faisant évidemment pas exception. Pendant qu'il leur est demandé d'identifier de nouveaux points noirs, de proposer de nouvelles interventions et de participer à de nouveaux dispositifs, elles attendent toujours les arbitrages budgétaires qui permettraient justement de passer à l'action. M. Paul Boivin souligne l'incompréhension qui figure dans cette méthode. Il n'est pas possible d'annoncer davantage de pouvoir pour les arrondissements, tout en leur refusant dans le même temps la visibilité indispensable à l'exercice de leurs responsabilités. À force de retarder les arbitrages, ce ne sont pas les maires d'arrondissement qui sont pénalisés, mais directement les habitants. Des projets sont reportés, des interventions différées, des améliorations attendues qui restent bloquées dans des circuits administratifs, ce qui est incompréhensible pour les habitants.

M. Paul Boivin affirme que chacun sait très bien que la Ville de Paris a décidé et va geler une partie significative des crédits pour les arrondissements, ce qui est regrettable. Cette décision, même si elle n'est pas encore assumée, relève et relèvera de la responsabilité de la majorité parisienne qui n'a pas changé et est directement comptable de la gestion financière et budgétaire de la mairie centrale. Dans ces conditions, il est difficile d'entendre des injonctions à faire davantage lorsque les moyens humains, les crédits de fonctionnement et les enveloppes d'investissement sont simultanément contraints. Il n'est pas possible de demander indéfiniment aux agents de la propreté de faire toujours plus, toujours mieux, avec toujours moins. Les habitants attendent des résultats maintenant. Ils veulent des rues propres, des espaces publics entretenus, des problèmes traités rapidement, ce qui est normal, puisqu'il s'agit de la base du service public. Pour cela, il faut un cap, des moyens et des décisions. L'amélioration durable de la propreté parisienne nécessitera des effectifs adaptés, des capacités d'investissement renforcées et une plus grande liberté d'action laissée aux arrondissements. M. Paul Boivin affirme prendre au mot M. le Maire de Paris. C'est pourquoi l'exécutif du 9^e arrondissement demande un calendrier clair de dégel des crédits et des réponses précises pour les moyens nouveaux que l'exécutif parisien entend réellement consacrer à cette ambition. Car s'il partage les objectifs affichés par la Mairie de Paris, il sait d'expérience que la propreté ne se règle pas par des circulaires ou des annonces de réunions supplémentaires. Elle se gagne chaque jour sur le terrain, avec des agents soutenus, des mairies d'arrondissements responsabilisées et des moyens à la hauteur des attentes des habitants.

M. Paul Boivin ajoute que près de trois mois après les élections, ils sont en droit d'attendre autre chose de la part de l'exécutif parisien qu'une gestion à la petite semaine dans l'attente d'une décision budgétaire interminable.

Mme la Maire remercie M. Paul Boivin pour cette mise au point. Elle passe la parole à Mme Frédérique Dutreuil pour quelques minutes. Elle rappelle que Mme Frédérique Dutreuil est dans l'opposition, contrairement à M. Paul Boivin qui appartient à la majorité.

Mme Frédérique Dutreuil avoue ne pas avoir compris M. Paul Boivin qui a souligné l'état impeccable de la propreté dans le 9^e arrondissement puis l'impossibilité d'assurer la propreté faute de moyens. Elle trouve que son propos est un peu décousu. Elle indique que pendant la campagne, le nombre d'habitants rencontrés par les candidats, majoritairement, n'ont pas relevé d'amélioration depuis que de nouvelles compétences ont été accordées aux maires d'arrondissement, sauf peut-être dans quelques quartiers. La question de la propreté est revenue de manière récurrente. Ce que l'exécutif du 9^e arrondissement vante n'est pas partagé par l'ensemble des habitants. Mme Frédérique Dutreuil souligne que l'arrondissement est très festif et fréquenté, en précisant qu'elle part travailler le matin, dès 7h00. Elle explique qu'elle voit les agents de la propreté sur le terrain en train de nettoyer, et qu'elle constate en rentrant en fin d'après-midi que tout le travail effectué a été fait pour rien, en raison du problème d'incivilité. Elle ajoute avoir constaté en venant au conseil d'arrondissement un grand nombre de déchets et d'excréments de chiens sur le trottoir de la rue Notre-Dame de Lorette, ce qui démontre qu'il existe plus un problème d'incivilité qu'un problème de propreté. Elle estime que si les gens se tiennent bien, respectent l'espace public, les agents, qui font un excellent travail, seraient moins sollicités.

Mme Frédérique Dutreuil confie être un peu fatiguée. Elle trouve que l'exécutif du 9^e démarre très tôt cette mandature avec une rengaine sur le budget et le manque d'argent pour avancer. Elle rappelle qu'il s'agit du début de mandature et qu'il est prévu des discussions sur le budget complémentaire au prochain Conseil de Paris. Elle ajoute que le caractère contraint du budget relève de la supposition et estime qu'il est prématuré de l'affirmer tant que ce n'est pas acté.

Mme la Maire l'interrompt en précisant qu'elle lui a laissé la parole et qu'il ne s'agit pas d'un débat mais d'une information et d'une communication.

Mme Frédérique Dutreuil répond qu'elle trouve que les propos de l'exécutif du 9^e vont loin.

Mme la Maire rétorque que ce n'est pas le cas. Elle lui rappelle que le budget de la propreté a été divisé par deux durant le mandat de Mme Anne Hidalgo et qu'il n'est pas possible dans ce cas de faire des miracles.

Mme Frédérique Dutreuil estime qu'il s'agit d'une prolifération de mensonges.

Mme la Maire rappelle que le 9^e arrondissement connaît une grande activité le soir, et affirme que, dans ces conditions, l'exécutif du 9^e attend une amplitude de travail plus large, mais aussi une meilleure considération des personnels.

Mme la Maire remercie M. Paul Boivin d'avoir fait cette mise au point qui concerne tous les arrondissements. Elle affirme que ses collègues de l'Est parisien sont très fâchés de la situation actuelle. Elle rappelle que même les IIL, décidés par les maires d'arrondissement, ce qui constitue un problème démocratique, ont été gelés, ce qui n'est pas normal.

Mme la Maire passe la parole à son adjoint, M. Nicolas Cour, pour présenter le point sur la sécurité dans l'arrondissement. Elle ajoute qu'un débat aura lieu lorsque M. Paul Boivin fera une communication sur le plan de propreté du 9^e et sur les moyens alloués à l'arrondissement, dans le respect de chacun et de ses sensibilités.

RAPPORT MENSUEL SUR LA SÉCURITÉ.

M. Nicolas Cour annonce qu'il est heureux de présenter son premier rapport mensuel sur la sécurité dans le 9^e arrondissement, avec un esprit de médiation qui fait partie de ses délégations. Dans la continuité de l'action qu'elle a menée, et conformément à la feuille de route fixée par Mme la Maire, M. Nicolas Cour sera un élu de proximité, attentif aux préoccupations des habitants, disponible pour recueillir leur signalement et relayer leur demande auprès des services compétents. Il travaillera en étroite collaboration avec la Police nationale, la police municipale, la brigade des sapeurs-pompiers de Paris, les militaires de l'opération Sentinelle, ainsi que l'ensemble des acteurs qui concourent à la sécurité l'arrondissement.

M. Nicolas Cour revient d'abord sur la nuit qui a suivi la victoire du Paris Saint-Germain en finale de la Ligue des champions le 30 mai 2026. La Mairie du 9^e s'en réjouit. Si cette victoire sportive restera dans l'histoire du football français, les célébrations ont malheureusement été marquées par de nombreux troubles à l'ordre public. Au total, 890 interpellations ont été réalisées en France, dont 256 à Paris. Le 9^e arrondissement a toutefois été relativement épargné. Lors du point de situation que la Mairie du 9^e a tenu avec le commissaire central dès le lundi matin, il a été confirmé qu'aucune scène de pillage ni aucune interpellation directement liée à ces événements n'avait été constatée dans l'arrondissement. Néanmoins, des tensions ont été observées sur les Grands boulevards dès la fin du match. Les stations Bonne nouvelle et Grands boulevards ont dû être temporairement fermées et les forces de l'ordre ont été prises à partie par des individus utilisant notamment des mortiers d'artifice et des projectiles. M. Nicolas Cour se réjouit que le 9^e arrondissement ait été relativement préservé. Pour autant, il est regrettable que ces moments, qui devaient être des temps de rassemblement et de célébration collective, puissent être gâchés par des violences qui mobilisent fortement les forces de sécurité et qui mettent en danger les personnes comme les biens.

M. Nicolas Cour évoque ensuite plusieurs évolutions importantes au sein des services de sécurité et de secours avec lesquels la Mairie du 9^e travaille quotidiennement. Le 1^{er} juin 2026, Mme la Maire s'est rendue au quartier général de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris, porte de Champerret, afin d'assister, aux côtés du Général de division Arnaud de Caqueray, à la passation de commandement entre le Capitaine Julien Martin et le Capitaine Henri Frizac. Cette cérémonie intervenait dans le cadre de la réorganisation des compagnies opérationnelles de la brigade, marquée par la fusion des anciennes 7^e et 8^e compagnies pour donner naissance à une nouvelle 7^e compagnie dont le siège demeure rue Blanche, au cœur de l'arrondissement.

M. Nicolas Cour remercie le Capitaine Julien Martin pour son engagement au service des habitants du 9^e et souhaite la bienvenue au capitaine Henri Frizac. Il indique que la Mairie du 9^e aura naturellement à cœur de l'associer à l'ensemble de ses réunions de sécurité et aux événements organisés dans l'arrondissement.

M. Nicolas Cour informe qu'Anita Daoud, commissaire central adjointe du 9^e arrondissement depuis deux ans, quittera ses fonctions le 1^{er} juillet 2026 pour rejoindre le 10^e arrondissement. Le 9^e constituait son premier poste à l'issue de sa formation. Durant ces deux années, elle s'est pleinement investie au service de l'arrondissement et a notamment contribué à la sécurisation des Jeux olympiques et paralympiques, ainsi qu'à la gestion de nombreux événements d'ampleur. La Mairie du 9^e lui adresse tous ses vœux de réussite dans ses nouvelles fonctions. Elle sera remplacée par Bertrand Guidicelli qui sera prochainement accueilli officiellement.

M. Nicolas Cour revient sur la réussite des 10 km du Neuf, organisés le 31 mai 2026 en partenariat avec le Lions Club Paris Helen Keller. Cette édition a battu tous les records de participation avec 2 600 coureurs inscrits sur le parcours de 10 km, 500 participants sur la nouvelle course de 5 km, et 150 enfants pour la Foulée des familles. Il remercie très sincèrement les effectifs du commissariat et de la Division de police municipale, qui ont largement contribué à la sécurisation de cet événement et permis son bon déroulement. Cette mobilisation se poursuivra dès le dimanche 14 juin, à l'occasion du traditionnel Tournoi des écoles, organisé sur l'avenue Trudaine. Plus de 1 000 enfants issus des 12 écoles élémentaires du 9^e sont attendus pour la traditionnelle course. Comme pour chacune des manifestations de grande ampleur, les services de police et de secours seront pleinement mobilisés afin d'assurer la sécurité des participants, des accompagnateurs et des riverains.

M. Nicolas Cour fait un point sur un dossier de tranquillité publique qui mobilise fortement la Mairie depuis plusieurs mois. Le 26 mai 2026, M. Nicolas Cour et Mme la Maire ont reçu une dizaine d'habitants et de commerçants de la rue Duperré, afin d'évoquer les nuisances générées par le Piou Piou, un établissement ouvert à l'été 2025. Les riverains dénoncent notamment des rassemblements bruyants, des bagarres, des trafics de stupéfiants, des dégradations, ainsi que des faits de prostitution dans et aux abords de cet établissement. Grâce à la mobilisation constante de Mme la Maire, plusieurs avancées ont déjà été obtenues. Le préfet de Police a refusé d'accorder à cet établissement une autorisation d'ouverture de nuit et a prononcé une première fermeture administrative de 9 jours, du 6 au 14 avril 2026. À l'issue de la réunion avec les riverains, Mme la Maire a adressé un nouveau courrier au préfet de police de Paris, le cinquième dans ce dossier, afin de l'alerter une nouvelle fois sur cette situation et de demander des mesures complémentaires. Cette démarche a rapidement produit des effets. Le cabinet du Préfet a informé l'exécutif du 9^e de l'organisation prochaine d'un contrôle multiservices. Par ailleurs, la Brigade de répression du proxénétisme (BRP), chargée du contrôle administratif de cet établissement, a transmis au préfet de Police un rapport proposant une nouvelle sanction administrative de 15 jours. La Mairie du 9^e continuera naturellement à suivre ce dossier avec la plus grande vigilance, jusqu'au rétablissement durable de la tranquillité publique dans ce secteur.

M. Nicolas Cour conclut sur une note plus positive en abordant une initiative portée par la Division de police municipale du 9^e arrondissement.

Celle-ci envisage d'organiser dans les mois suivants des cafés police riverains dans plusieurs squares de l'arrondissement. Ces temps d'échanges, en partenariat avec la Mairie du 9^e, permettront aux habitants de rencontrer les agents, de dialoguer directement avec eux et de faire part de leurs préoccupations du quotidien. La Mairie soutiendra pleinement cette démarche. L'exécutif du 9^e est convaincu que tout ce qui permet de renforcer le lien entre la population et les forces de l'ordre contribue à améliorer le climat de confiance et la qualité de vie dans l'arrondissement.

Mme la Maire le remercie de suivre ces sujets avec autant de rigueur. Elle passe la parole à Mme Camille Vizioz-Brami.

Mme Camille Vizioz-Brami pose une question concernant la course organisée par le Lions Club et les 2 600 participants aux 10 km. Elle demande si le dossard était payant et, si c'était le cas, à quel prix il était.

Mme la Maire précise qu'il s'agit d'une course solidaire et que la participation était de 20 euros.

M. Nicolas Cour indique qu'il pense que le montant était un peu supérieur.

Mme la Maire ajoute que le montant est ensuite reversé à des associations de solidarité. Les coureurs courent par conséquent pour la bonne cause. Le Crédit agricole Île-de-France, secteur Lafayette, a en outre fait un don de 6 070 euros dans le cadre de cette course. Mme la Maire remercie l'ensemble des mécènes et tous ceux qui permettent à la Mairie du 9^e d'organiser cette course dans les meilleures conditions.

DÉLIBÉRATION 09.2026.039 - AVIS SUR L'EXÉCUTION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2025 DE L'ÉTAT SPÉCIAL DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Rapporteure : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire indique que les délibérations budgétaires 2026 sont un exercice important et réglementaire du conseil d'arrondissement. Présentées tous les ans à cette période de l'année, elles clôturent l'exercice budgétaire de l'année passée. Puisqu'il s'agit d'une première pour un certain nombre de conseillers, Mme la Maire annonce qu'elle va prendre du temps pour faire de la pédagogie et être la plus didactique possible, en intervenant sur les différentes enveloppes, pour les aider à se familiariser avec ces documents.

Mme la Maire précise qu'il s'agit d'un exercice doublement particulier en 2026, car le conseil a été renouvelé en partie. Les conseillers sont amenés à examiner un compte administratif porté par l'équipe précédente, mais dans la continuité, en raison de la réélection de Mme la Maire et d'un certain nombre de ses adjoints. Mme la Maire précise que l'article L.2121-14 du CGCT (Code général des collectivités territoriales) indique que la Maire ne doit pas participer au vote du compte administratif. Elle informe qu'elle confiera la présidence de la séance au moment du vote à sa Première adjointe, Mme Adeline Guillemain, en sachant que le compte de gestion devra être voté avant le compte administratif.

L'avis que les conseillers sont invités à donner sur l'exécution du compte de gestion de l'état spécial du 9^e a pour objet essentiel de sanctionner la stricte concordance entre les écritures de l'ordonnateur, à savoir la Ville de Paris, et celles du comptable public.

Mme la Maire résume les écritures enregistrées par le comptable au titre de l'exercice 2025.

- résultat de clôture de l'exercice 2024 : 820 765,91 euros ;
- dotations perçues au titre de l'exercice 2025 : 6 626 235,91 euros ;
- dépenses exécutées au titre de l'exercice 2025 : 6 149 021,95 euros ;
- résultat de clôture de l'exercice 2025 : 477 213,96 euros.

Mme la Maire note le caractère extrêmement technique de cette délibération.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Le compte de gestion de l'exercice 2025 est approuvé par 12 voix pour et 2 abstentions (Mme Frédérique Dutreuil et M. Thomas Galarneau).

DÉLIBÉRATION 09.2026.038 - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DE L'ÉTAT SPÉCIAL DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Rapporteuse : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire indique aux nouveaux élus que l'état spécial du 9^e, budget de la Mairie du 9^e, est une branche du budget parisien. Le Conseil du 9^e doit ainsi avoir adopté son propre compte administratif avant le vote du compte administratif de la mairie centrale, voté au Conseil de Paris, puisque le budget de la Mairie du 9^e est une émanation du budget de la Ville de Paris. Les tableaux, joints à la délibération et qui ont été adressés aux conseillers, reprennent les comptes exacts et détaillés de l'exécution budgétaire 2025, qui ont été certifiés par la Direction des finances et des achats de la Ville de Paris et par la Direction régionale des finances publiques. En plus de ces documents réglementaires relatifs à l'état spécial du 9^e, Mme la Maire a souhaité, par souci de transparence et de complète information des conseillers, quels que soient leur sensibilité et leur groupe politique, que leur soit transmis un tableau qui retrace l'exécution budgétaire et comptable 2025 des opérations qui avait été programmées au titre des dépenses. Il s'agit des IIL, évoqués plus tôt dans le cadre de la délibération rapportée par M. Paul Boivin, qui ont été gelés dans tous les arrondissements, mais qui sont à leur main. Ils ne font pas l'objet d'un vote du conseil. Ces dépenses, que Mme la Maire avait présentées au conseil lors de l'examen du budget primitif de 2026, en fin d'année, sont décidées par les maires d'arrondissement et permettent de financer annuellement les travaux d'entretien d'équipements municipaux et d'aménagement sur l'espace public. Le document joint au dossier retrace l'exécution budgétaire et comptable des opérations programmées.

Mme la Maire remercie très sincèrement le Directeur général des services, M. Sébastien Leparlier, ainsi que Mme Aurore Escalier, responsable de la comptabilité, qui ont comme à l'accoutumée préparé ces documents avec beaucoup de soin, de rigueur et de professionnalisme.

Ce compte administratif souligne la volonté de Mme la Maire, tout au long de la précédente mandature et qui demeurera, de mener le budget du 9^e à l'euro près.

Plusieurs dotations figurent dans ce compte administratif. La dotation de gestion locale est une enveloppe qui permet de faire fonctionner toute l'année les bâtiments municipaux qui sont inscrits à l'inventaire. En 2025, ce compte administratif présente un caractère exceptionnel, ce qui rend les comparaisons immédiates avec les exercices antérieurs peu pertinentes, parce que les dépenses de fluides n'ont pas été engagées dans leur totalité en 2025 et n'ont été mandatées que partiellement sur l'exercice, à la différence des années précédentes. Hors fluides, le compte administratif de l'état spécial du 9^e pour l'année 2025 s'affiche, en parfaite stabilité par rapport à celui de l'exercice précédent, à 4,88 millions d'euros. La Mairie du 9^e poursuit ainsi son action de maîtrise des dépenses publiques. Cette stabilité d'un compte administratif à l'autre s'inscrit dans le contexte d'une amélioration du taux d'engagement de la Mairie du 9^e, qui se porte en 2025, toutes dotations confondues, à 99 %, contre 95 % en 2024. Mme la Maire remercie son directeur général des services, son cabinet et sa directrice, pour ce résultat extrêmement important. Cela paraît très simple mais demande un travail très conséquent et méticuleux.

Mme la Maire évoque la mutualisation, sous leur impulsion, du mode de gestion des deux centres Paris Anim, rue de la Tour des Dames et rue Marguerite de Rochechouart, au sein d'une unique délégation de services publics, qui est effective depuis septembre 2024 et qui a permis de dégager, selon leur intuition et le fruit de leurs discussions et études, une économie de 227 000 euros entre 2024 et 2025. Mme la Maire s'en félicite, compte tenu du contexte budgétaire extrêmement contraint. En 2023, dernière année de référence avant la mise en œuvre de la réforme, le coût de gestion des deux établissements du 9^e s'élevait à 1,96 million d'euros. Il s'agit aujourd'hui de 1,68 million d'euros.

Mme la Maire évoque ensuite des dépenses liées aux équipements sportifs, qui ont augmenté de manière exceptionnelle de 80 000 euros d'un exercice à l'autre. Cette hausse s'explique à la fois par la nécessité de procéder à une vidange complémentaire, non programmée, mais obligatoire, d'une piscine, par l'augmentation du coût des produits de traitement des eaux, résultant de la stratégie d'achat de la Ville de Paris, et des prestations d'entretien, ainsi que par la nécessité de procéder à des nettoyages approfondis avant de restituer aux usagers, après leurs travaux, les gymnases Buffault et Gauguin. Ils ont fait l'objet d'importants travaux qui nécessitaient de procéder à ces prestations.

Mme la Maire informe ensuite que l'état spécial du 9^e a fait face en 2025 à une augmentation des dépenses consacrées à la vie associative, de 109 000 euros en 2024 à 138 000 euros en 2025. Elle s'explique entre autres par le dynamisme des équipes renouvelées qui proposent un accompagnement qualitatif et diversifié aux associations présentes et émergentes sur le territoire, au travers notamment de formations. Mme Virginie Mergoïl est en lien avec Mme Amélie Tallevast, Directrice du développement de la vie associative et citoyenne, qui fait un travail formidable avec son équipe. L'augmentation trouve surtout sa source dans l'augmentation des loyers et des charges acquittés en 2025 : près de 100 000 euros ont été dédiés aux charges locatives, contre 79 000 euros l'année précédente.

Les bailleurs sociaux, qui sont les propriétaires, rue Jean-Baptiste Pigalle et rue de Châteaudun, demandent à la Mairie du 9^e des loyers beaucoup plus élevés. Mme la Maire évoque les discussions nourries avec M. Paul Simodon à qui elle a proposé que la Maison des associations puisse être installée dans un bâtiment qui appartient déjà à la Ville de Paris, avenue Trudaine, en saisissant l'opportunité du déménagement des locaux de GRDF, et annonce que la Ville de Paris a accepté cette proposition. Il est toutefois nécessaire que ce déménagement ait lieu le plus vite possible, pour éviter de payer un loyer en 2027. La Mairie du 9^e continuera donc à mettre la pression auprès des différentes directions pour que la Maison des associations puisse s'installer dans un bâtiment totalement accessible à tous, quelles que soient les capacités cognitives et physiques des usagers, au premier étage, dans un espace lumineux. Mme la Maire espère que ce projet se concrétisera, pour de multiples raisons, notamment financières, le plus vite possible.

Les dépenses relatives à l'animation culturelle enregistrent également une progression de près de 28 000 euros en 2025. Cette évolution témoigne de la volonté du 9^e de favoriser l'accès à la culture pour tous. Il s'agissait du credo de Mme la Maire et de M. Nicolas Cour durant la mandature précédente, qui le reste avec Mme Amélie Blanckaert, en aménageant des équipements toujours plus accueillants. La Mairie du 9^e a consacré 155 000 euros en 2025 pour améliorer le fonctionnement du conservatoire. Depuis 2014, chaque année, la Mairie du 9^e engage des travaux pour remettre à niveau et améliorer le fonctionnement de ce bâtiment qui date des années 2000 et qui a assez mal vieilli. Il s'agit également du fonctionnement des bibliothèques du 9^e, au travers de l'acquisition de nouveaux matériels, d'opérations d'embellissement et de nouveaux espaces renouvelés et aménagés. La Mairie du 9^e a créé l'excellent sous-sol de la bibliothèque, rue Chaptal, dédié à la BD, a développé les ludothèques et des espaces de jeux au sein des bibliothèques, et a renouvelé le mobilier. Cela a représenté un coût, assumé, en 2025.

Les dépenses liées aux crèches connaissent également une augmentation annuelle de 20 000 euros en raison de l'impact en année pleine de la réouverture, bienvenue, de la crèche du 15 rue Louise-Émilie de la Tour d'Auvergne, qui avait fermé pendant 8 mois en 2024, ce qui avait engendré moins de frais. La crèche Drouot rouvrira d'ailleurs le 1^{er} septembre. Après environ deux ans et demi de travaux, Mme la Maire est heureuse de voir cette très belle crèche rouvrir aux petits enfants du quartier.

Mme la Maire note aussi que l'augmentation des crédits consacrés à l'accueil de la petite enfance est à mettre en relation avec l'évolution du coût de l'alimentation, influencée par le recours accru, bienvenu et répondant à une volonté politique, aux produits issus de l'agriculture biologique et au développement de l'achat d'équipements éco-labellisés.

Au 31 décembre 2025, la surface végétalisée de l'arrondissement se porte à 11 092 m². Cette surface a augmenté de 75 % depuis 2014, année d'arrivée de Mme la Maire et de ses adjoints à la Mairie du 9^e. Cela traduit un effort soutenu en faveur de l'amélioration du cadre de vie des habitants. Les crédits dévolus aux espaces verts s'établissent désormais à 383 000 euros, en progression de 4 % par rapport au compte administratif depuis 2024. Il s'agit aussi de l'extension de nouvelles jardinières qui doivent être entretenues, ce qui explique des coûts supérieurs.

Par ses efforts de rationalisation de la dépense publique et de sa volonté d'optimiser les crédits disponibles, la Mairie du 9^e a réussi à faire diminuer les dépenses de la DGL de 51 500 euros, soit une baisse de 1,2 % entre 2024 et 2025, tout en accompagnant les besoins et les mutations de l'arrondissement. Ce compte administratif est donc le résultat d'une volonté ferme et constante de maîtrise des dépenses publiques, sans pour autant sacrifier le service public, bien au contraire.

Mme la Maire aborde ensuite la dotation d'animation locale. Elle est composée de trois enveloppes. Il s'agit d'une part de l'animation locale propre, en dehors des conseils de quartier. Les crédits d'animation locale ont permis de pérenniser des événements qui sont appréciés par les habitants du 9^e et qui sont désormais installés dans le quotidien : la Journée des familles, le festival Neuvième en scène chaque été, la mise en place d'un nouveau festival du jeu en juillet pour les petits enfants qui ne partent pas en vacances, ainsi que l'accueil des expositions dans les salons Aguado (exposition d'Alain Spielmann et de Blaise Ekodo sur l'architecture, qui a rencontré un vif succès auprès des écoles, par exemple). Cette enveloppe se porte en 2025 à 211 500 euros. Une autre enveloppe est dédiée aux travaux urgents, dont les dépenses s'établissent en 2025 à 274 000 euros. Ces crédits sont mobilisés pour l'entretien, la modernisation des écoles et des équipements sportifs. Cette enveloppe est également très importante. Il est nécessaire de garder un niveau important d'investissement et de travaux dans les équipements. Cela témoigne de la volonté politique de l'équipe municipale et de l'engagement des services techniques, que Mme la Maire salue, pour maintenir une qualité d'accueil et améliorer le cadre de vie des enfants et de tous les usagers des équipements. Cette dotation d'animation locale porte également sur les dépenses des conseils de quartier qui se sont élevées en 2025 à 18 333 euros. Les conseils de quartier organisent des fêtes de quartier. Mme la Maire rappelle que les élus étaient présents la veille place Saint-Georges pour la fête du quartier Pigalle Martyrs. Elle cite le charivari, les fêtes d'été, le Faubourg Montmartre prochainement, ainsi que les fêtes autour de Noël, les chorales et le Noël solidaire. Les actions de solidarité sont extrêmement importantes. Mme la Maire rend hommage aux conseillers de quartier qui prennent de nombreuses initiatives telles que l'organisation des petits déjeuners et des repas aux bénéficiaires de la Croix-Rouge et des Restos du Cœur. Elle les remercie de mener cette action, absolument indispensable. Ces dépenses sont engagées dans la limite de l'enveloppe fixée dans le budget primitif, en lien avec la mairie centrale, définie à partir de critères réglementaires, inchangés depuis 2014 et communs à tous les arrondissements. Mme la Maire espère, comme elle en a fait part au nouveau Maire de Paris, qu'ils pourront les faire évoluer, parce que le monde de 2026 n'est pas le même que celui de 2014.

Mme la Maire présente la dotation d'investissement, dernière dotation qui compose l'état spécial et sur laquelle l'exécutif du 9^e rend des comptes dans le cadre de cette séance. Avec cette dotation qui permet de réaliser des investissements pour permettre le bon fonctionnement des équipements, la Mairie du 9^e procède à l'achat de petits équipements. La consommation des crédits de dotation d'investissement se porte à 187 188 euros.

Mme la Maire liste quelques exemples concrets de ce qu'ils ont permis de réaliser :

- l'achat de jeux pour les cours oasis des écoles Blanche et Bruxelles ;
- l'achat de mobilier pour les crèches du 15 rue Louise-Émilie de la Tour d'Auvergne et de la rue des Martyrs ;

- l'amélioration de la sono, des projecteurs, de l'écran de la salle Rossini, en sachant que ces salles sont très fréquentées par les associations et les troupes de théâtre et ont par conséquent besoin d'être modernisées, ce qui explique les investissements accordés en 2025 ;
- la maintenance et le fonctionnement de l'application, dans les crèches, de Bébé du Neuf. Cette application, bien installée depuis la première mandature, est destinée à tous les parents qui ont un enfant dans une crèche municipale, pour assurer un contact avec les personnels des crèches et valoriser leur métier.

Mme la Maire ajoute que 52 402 euros des dépenses de la dotation d'investissement relèvent des conseils de quartier qui ont permis de financer, notamment, la mise en place d'un parcours culturel dans le quartier Opéra-Chaussée d'Antin, ainsi que l'installation et le renouvellement de boîtes à livres dans les cinq squares de l'arrondissement, et l'achat de bâches événementielles réutilisables, de barnums et de matériel sono.

Mme la Maire précise que cette présentation du compte administratif est succincte, puisque de nombreux éléments n'ont pas été évoqués. Elle espère qu'elle a été la moins technique possible, pour la compréhension de tous les élus et du public présent. Elle propose d'ouvrir le débat. Elle annonce qu'elle devra quitter la salle, pour que Mme Adeline Guillemain puisse procéder au vote de la délibération, suivant une disposition du Code général des collectivités territoriales qui s'impose depuis 1977. Elle évoque la possibilité de revenir, en 2026, sur cette disposition, pour qu'elle s'inscrive dans le ^{xxi}^e siècle.

Mme la Maire constate l'absence de demande de prise de parole. Elle précise que le Maire de Paris est aussi soumis à l'obligation de quitter l'hémicycle pour le vote du compte administratif. Elle informe en outre que M. Jean-Pierre Plagnard, qui a donné pouvoir à M. Alexis Govciyan, est à Rennes dans le cadre du Shift Project, avec M. Jean-Marc Jancovici. Elle ajoute que M. Thomas Galarneau, qui quittera le conseil à 18h30, a donné pouvoir à Mme Frédérique Dutreuil.

Mme la Maire quitte l'hémicycle.

Mme Adeline Guillemain met la délibération aux voix.

Le compte administratif 2025 de l'état spécial du 9^e arrondissement est adopté par 11 voix pour et 2 abstentions (Mme Frédérique Dutreuil et M. Thomas Galarneau).

Mme la Maire reprend place.

DÉLIBÉRATION 09.2026.040 - DÉLÉGATION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT À MME LA MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT DE PARIS POUR PRÉPARER, PASSER, EXÉCUTER ET RÉGLER LES MARCHÉS DE TRAVAUX, DE FOURNITURES ET DE SERVICES QUI PEUVENT ÊTRE PASSÉS SELON UNE PROCÉDURE ADAPTÉE EN RAISON DE LEUR MONTANT ET QUI CONSTITUENT LES MARCHÉS SANS FORMALITÉS PRÉALABLES MENTIONNÉS À L'ARTICLE L.2511-22 DU CGCT.

Rapporteuse : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire indique qu'il s'agit d'une délibération technique et réglementaire qui n'appelle pas de commentaires de sa part, puisque tout est dans son objet. Elle précise qu'elle est soumise au vote à chaque début de mandature.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

La délibération 09.2026.040 est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 09.2026.041 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT AU SEIN DU CONSEIL LOCAL DE DÉFENSE ÉCOLOGIQUE.

Rapporteure : Mme Maud Lelièvre, Conseillère du 9^e arrondissement.

Mme Maud Lelièvre présente la délibération. Après la création du Conseil local de défense écologique, adoptée lors du précédent conseil d'arrondissement, il s'agit de désigner les élus qui y participent, afin de pouvoir recueillir la participation des habitants et de nommer le collège des personnalités qualifiées. Mme Maud Lelièvre informe avoir reçu, pour les élus de l'opposition, la candidature de Mme Frédérique Dutreuil. Concernant les élus de la majorité, il s'agit de Mme Maud Lelièvre pour assurer la présidence, de M. Alexis Govciyan en charge de la gestion des conseils de quartier, des questions participatives et de l'association de la population, ainsi que de M. Paul Boivin.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

La délibération 09.2026.041 est adoptée par 13 voix pour et 1 voix contre (Mme Camille Vizioz-Brami).

VŒU V.09.2026.007 - VŒU PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E, RELATIF À LA MISE EN PLACE D'UN PLAN « GRAND CHAUD » POUR L'ENSEMBLE DE LA POPULATION PARISIENNE ET AU RENFORCEMENT DES MOYENS DES MAIRIES D'ARRONDISSEMENT.

Mme Maud Lelièvre présente le vœu. Il s'agit d'un sujet que l'exécutif du 9^e arrondissement avait porté lors de la précédente mandature, notamment au Conseil de Paris au travers du rapport « Paris à 50 °C » et de l'ensemble des propositions d'amendement budgétaire portées dans la 8^e commission avec M. Alexis Govciyan. En 2025, 5 700 décès sont attribuables à la chaleur. L'été 2025 a été le troisième été le plus chaud depuis 1900. Le risque de canicule, qui était de 1/400 en 2003, sera cinquante fois plus probable dans les dix prochaines années. La journée la plus chaude jamais connue en France depuis le début des relevés météorologiques a été vécue en mai 2026, la moyenne nationale ayant atteint près de 25 °C. Les prochaines canicules devraient se produire dans peu de temps. Selon l'étude de 2023 publiée par *The Lancet* et valorisée lors des débats dans le cadre du rapport « Paris à 50 °C », Paris est la capitale la plus meurtrière d'Europe en cas de canicule.

Dans ce cadre, la Mairie du 9^e a souhaité rappeler une des propositions formulées au moment de la Mission d'information et d'évaluation (MIE), à savoir un plan d'urgence « grand chaud », équivalent du plan « grand froid », pour permettre d'accueillir dans le 9^e et plus largement dans l'ensemble des arrondissements les personnes lors des dômes de chaleur, puisque cette partie n'a pas été encore prise en charge par la Mairie de Paris. Un certain nombre de demandes complémentaires ont été formulées à plusieurs reprises et travaillées lors des rencontres avec Fraîcheur de Paris. Il s'agit de raccorder de façon prioritaire les crèches et les écoles, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, et d'en faire des lieux refuges lors de dômes de chaleur, comme cela a été travaillé par Mme la Maire. Il est question d'ouvrir des espaces rafraîchis dans la plus grande proximité possible, sans attendre le niveau 3, niveau maximal, afin de permettre aux gens, notamment les personnes âgées et fragiles, de se réfugier à proximité sans avoir à beaucoup marcher dans la rue. Il s'agit aussi de multiplier l'accompagnement de la population fragile, à savoir les personnes isolées, les personnes à la rue et les personnes les plus âgées. Cette préconisation, qui avait été prise dans le cadre de la MIE « Paris à 50 °C », doit être prise et accompagnée dans le 9^e, mais également au niveau de l'ensemble des arrondissements de Paris.

Mme la Maire la remercie de continuer à suivre ces questions. Elle salue le travail qu'elle avait mené, avec M. Alexandre Florentin, dans le cadre de la MIE « Paris à 50 °C », qui sert de vade-mecum et de guide pour pouvoir surmonter ce défi. Elle ouvre le débat.

Mme Frédérique Dutreuil annonce qu'elle approuve l'essentiel du vœu. Elle rappelle que la MIE « Paris à 50 °C » était une demande initiée par les écologistes qui veillent particulièrement à assurer la meilleure vie possible dans le contexte de températures extrêmement élevées. Elle trouve que l'exécutif du 9^e pinaille un peu, sans pour autant faire preuve de méchanceté, quand il souligne la nécessité d'une méthode qui devra effectivement être définie. Elle approuve la nécessité de privilégier désormais les arrondissements les plus minéraux en termes de végétalisation. Elle souligne ce problème auquel sont confrontés les 8^e et 9^e arrondissements, entre autres. À l'échelle de l'Union européenne, le 9^e arrondissement est considéré comme l'un des quartiers les plus minéraux d'Europe, malgré les efforts qui ont été mis en place depuis 2014. Ces efforts sont aussi le résultat de la politique de Mme la Maire Anne Hidalgo, qui, dès sa prise de poste, a eu l'ambition, avec les écologistes, de se diriger vers une végétalisation massive, ce qui a imposé de revenir sur des décisions d'aménagement qui avaient été prises par ses prédécesseurs, de droite ou de gauche, qui n'étaient pas adaptées au réchauffement climatique. Les accords de Paris ont en outre tenté de poursuivre cette politique qui se retrouve dans tous les arrondissements. Mme Frédérique Dutreuil reconnaît toutefois que cette politique a été mise en œuvre avec beaucoup plus d'engagement par Mme la Maire dans le 9^e que dans certains autres arrondissements, y compris de gauche, sauf ceux gérés par des écologistes qui, selon toutes les études, ont toujours été classés parmi les mairies qui veillaient à végétaliser massivement ou au moins à mettre en place les bonnes conditions. Elle ajoute qu'il est nécessaire d'appuyer sur le fait que le 9^e comme les autres arrondissements doivent être prioritaires en termes de végétalisation, puisqu'ils en manquent cruellement. Mme Frédérique Dutreuil recommande ensuite de discuter sur le moment opportun pour déclencher le dispositif. Elle rappelle que des mesures, issues de la MIE, ont déjà été mises en place, telles que les travaux dans les écoles.

Mme Frédérique Dutreuil reconnaît toutefois l'absence de plan auquel est attachée Mme la Maire. Elle annonce qu'elle votera pour ce vœu qui va dans le bon sens, en rappelant la nécessité de prioriser les arrondissements dont le 9^e, dont le besoin est le plus important.

Mme la Maire la remercie.

Mme Camille Vizios-Brami salue ce vœu qui va dans le bon sens et qui traduit la volonté de la MIE qui était assez prescriptive. Elle confie ressentir un peu d'impatience à travers ce vœu et propose de laisser à l'exécutif parisien le soin de mettre en place sa méthode et ses actions. Elle évoque le réseau de chaleur parisien auquel des écoles commencent à être rattachées, notamment dans le 9^e arrondissement, et recommande d'amplifier et de densifier ce dispositif. Elle rappelle qu'il s'agit du début de la mandature et qu'il est nécessaire de laisser l'exécutif travailler sur ces sujets, en sachant qu'il a la MIE en tête et a à cœur de porter ces politiques publiques dans tous les arrondissements. Elle annonce qu'elle s'abstiendra. Elle rappelle que le réseau de chaleur a été unique à Paris, en rappelant qu'il a bientôt 100 ans. Elle souligne qu'il est temps d'agir et relève que le 9^e arrondissement y est très attaché, comme le montre ce vœu. Elle ajoute toutefois que l'exécutif parisien est tout à fait informé de cette situation et qu'il a besoin d'un peu de temps pour travailler dans ce sens.

Mme la Maire la remercie et repasse la parole à Mme Maud Lelièvre pour conclure.

Mme Maud Lelièvre explique que le plan « grand chaud », que l'exécutif du 9^e a voulu aborder dans ce vœu, était une des prescriptions de la MIE, mais qui, au moment des débats budgétaires auxquels ont aussi participé M. Alexis Govciyan et Mme la Maire, n'avait pas été retenue dans les amendements budgétaires ni lors des débats sur le PLUb. Elle affirme qu'il s'agit d'une urgence. Elle informe, sans vouloir être pessimiste, que la fréquence des canicules est passée d'une tous les cinq ans avant 2000, à une, deux voire trois par été. Cela engendrera des milliers de morts qui ne concerneront pas seulement les personnes âgées comme en 2003 dont le bilan était dramatique, mais aussi les nourrissons, les femmes enceintes, les travailleurs exposés qui aujourd'hui n'ont pas d'horaires adaptés, les sans-abri et les personnes isolées. Il convient de continuer à travailler un certain nombre de pistes qui avaient été élaborées pour rendre accessibles les lieux de fraîcheur comme ceux cités dans le plan « grand chaud ». Il s'agit aussi de généraliser l'aération des bâtiments de nuit, de travailler en direction des publics vulnérables pour les repérer et réorganiser les horaires de travail. Mme Maud Lelièvre ajoute qu'ils auront sans doute l'occasion d'en reparler.

Mme la Maire la remercie d'avoir présenté cette initiative qu'elle portera en leur nom au Conseil de Paris du mois de juin. Elle met le vœu aux voix.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Maud Lelièvre, Conseillère du 9^e arrondissement ;

Est adopté par 13 voix pour et 1 abstention (Mme Camille Vizios-Brami) le vœu suivant :

Considérant les préconisations de la Mission d'information et d'évaluation (MIE) du Conseil de Paris intitulée « Paris à 50 °C », présidée par Alexandre Florentin et dont Maud Lelièvre, élue du 9^e arrondissement, était rapporteure ;

Considérant la stratégie « Paris s'adapte » de la Ville de Paris et son plan canicule en quatre niveaux de vigilance ;

Considérant que la France traverse depuis le 25 mai 2026 un épisode de canicule d'une précocité sans précédent dans les annales météorologiques, avec vingt départements placés en vigilance jaune, une première absolue pour un mois de mai et des températures dépassant de 9 à 16 °C les normales de saison, y compris à Paris ;

Considérant que ces épisodes ont déjà provoqué des drames humains à Paris même : hospitalisations en urgence absolue lors de courses à pied, arrêt cardiaque, rappelant qu'en mai le corps humain n'a pas encore opéré sa transition physiologique vers les chaleurs estivales ;

Considérant que, selon les chiffres documentés dans la proposition de résolution n° 1755, les épisodes caniculaires de l'été 2023 ont provoqué près de 1 500 décès directement attribués à la chaleur, plus de 5 000 décès sur l'ensemble de la période estivale, et plus de 10 600 hospitalisations, les personnes âgées représentant 75 % des décès mais les victimes de précarité étant également de plus en plus nombreuses ;

Considérant que la MIE « Paris à 50 °C » a constitué un travail pionnier, mené de manière transpartisane avec l'ensemble des groupes du Conseil de Paris, ayant abouti à des préconisations précises et opérationnelles pour transformer Paris en « ville oasis », solutions vertes, bleues, grises, douces et bioclimatiques et appelé la Ville à mettre en œuvre un changement de culture face au réchauffement ;

Considérant que, plus de deux ans après la remise de ce rapport, la Ville de Paris n'a pas donné de suite structurée aux recommandations de la MIE : aucun bilan d'application n'a été présenté au Conseil de Paris, ni décliné à l'échelle des arrondissements, aucune feuille de route consolidée n'a été adoptée, et les retards accumulés n'ont reçu aucune explication publique, alors même que la Ville a par ailleurs multiplié les plans thématiques et les déclarations d'intention sur l'adaptation climatique ;

Considérant que l'exercice de simulation d'un pic à 50 °C mené dans les 13^e et 19^e arrondissements en 2023 aurait dû inaugurer un processus d'extension à l'ensemble des arrondissements parisiens, qu'il n'en a rien été et qu'aucune organisation ni aucune planification n'a été envisagée à l'échelle parisienne pour généraliser cet outil de résilience opérationnelle ;

Considérant que le plan canicule parisien ne prévoit l'ouverture de salles fraîches dans les mairies d'arrondissement qu'à partir du niveau 3 (vigilance orange), et que 17 espaces rafraîchis sont disponibles dans seulement quinze mairies d'arrondissement sur vingt, sans que les mairies d'arrondissement disposent des moyens humains, financiers et logistiques nécessaires à une réponse à la hauteur des enjeux ;

Considérant que le plan Grand Froid impose, dès la chute des températures, une mobilisation immédiate des préfectures, un renforcement des associations et l'ouverture de lieux d'accueil, et qu'aucun dispositif équivalent, contraignant et opérationnel n'existe pour la chaleur ;

Considérant que la Mairie du 9^e a, depuis 2014, mené des actions concrètes et obtenu des résultats encourageants en matière de végétalisation, de création d'espaces verts et de désimperméabilisation, que ces efforts locaux méritent d'être coordonnés et amplifiés dans le cadre d'une politique parisienne concertée avec toutes les mairies d'arrondissement en favorisant les arrondissements les plus minéraux ;

Considérant que la Mairie du 9^e a permis, après plusieurs années de travail et de négociation, le raccordement de l'école polyvalente Madeleine Pauliac au réseau de froid urbain « Fraîcheur de Paris », faisant de cet établissement le premier groupe scolaire parisien à bénéficier d'un dispositif de rafraîchissement décarboné de ce type, démontrant ainsi la faisabilité et l'intérêt de cette solution pour adapter les équipements publics aux épisodes de fortes chaleurs ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e arrondissement émettent le vœu que le Maire de Paris :

- ***crée sans délai un plan « Grand Chaud » parisien, pendant estival du plan Grand Froid, et déclenché dès la vigilance météorologique jaune, élaboré en concertation avec toutes les mairies d'arrondissement, et comprenant notamment :***
 - ***le raccordement en priorité des crèches et écoles municipales au réseau « Fraîcheur de Paris » ;***
 - ***l'ouverture automatique et systématique des espaces rafraîchis dans toutes les mairies d'arrondissement, sans attendre le niveau 3 ;***
 - ***l'allocation de moyens humains et financiers dédiés à chaque mairie d'arrondissement pour accéder à ces dispositifs ;***
 - ***la distribution de kits de survie par les maraudes sociales notamment (eau, protection solaire, information) et le déploiement d'équipements mobiles de rafraîchissement dans les espaces publics ;***
 - ***une information à l'ensemble de la population parisienne en amont de tout épisode caniculaire avec mise en place d'un numéro d'urgence.***
- ***présente sans délai devant le Conseil de Paris un bilan complet et transparent des suites données aux recommandations de la MIE « Paris à 50 °C » et étende l'exercice de simulation du scénario à 50 °C à l'ensemble des vingt arrondissements : quelles recommandations ont été mises en œuvre, lesquelles ont été abandonnées et pour quelles raisons, et à quelle échéance les autres seront appliquées ;***
- ***co-construise avec les mairies d'arrondissement une gouvernance parisienne de l'adaptation aux chaleurs extrêmes, au suivi et à l'évaluation des mesures.***

VŒU V.09.2026.008 - VŒU DE CAMILLE VIZIOZ-BRAMI, RELATIF À LA CRÉATION D'UN « QUARTIER MOINEAUX » DANS LE 9^E ARRONDISSEMENT.

Mme Camille Vizioz-Brami indique que la création d'un « quartier moineaux » pourrait aussi être une des solutions pour lutter contre les dérèglements climatiques. Elle informe qu'à Paris le nombre de moineaux a fortement baissé. À l'initiative de M. Christophe Nadjovski lors de la mandature précédente, un certain nombre de « quartiers moineaux » ont vu le jour dans un certain nombre d'arrondissements tels que le 8^e, le 10^e et le 18^e, pour développer la biodiversité. Mme Camille Vizioz-Brami constate qu'un tel dispositif n'a pas été aménagé dans le 9^e arrondissement, tout en soulignant les initiatives de Maud Lelièvre et d'habitants, jeunes et moins jeunes, dans la mise en place d'un certain nombre d'animations et de déambulations dans des squares pour identifier ces oiseaux (moineaux, merles, perruches) qui permettent d'avoir une vie un peu plus agréable. Mme Camille Vizioz-Brami confie que, lorsqu'elle passe par la rue de Provence et devant le très bel arbre rue Geoffroy Marie, elle a envie de s'y arrêter idéalement 6 minutes pour pouvoir faire baisser le stress urbain et rendre la vie plus longue et agréable, suivant la recommandation d'un certain nombre de thérapeutes sonores, relatée dans un article du *Monde*. Puisque le 9^e arrondissement est un territoire prescripteur, Mme Camille Vizioz-Brami demande si un « quartier moineaux » pouvait être aménagé ou des nichoirs pouvaient être installés dans les cinq quartiers. Elle propose de réfléchir collectivement à l'installation de tels dispositifs pour améliorer la biodiversité dans l'arrondissement et permettre à certaines personnes de déstresser au milieu des gazouillis presque bucoliques.

Mme la Maire la remercie et passe la parole à Mme Maud Lelièvre pour lui répondre.

Mme Maud Lelièvre remercie Mme Camille Vizioz-Brami pour ce vœu sur la biodiversité urbaine à laquelle l'exécutif du 9^e est très attaché. Elle partage le constat de baisse de plus de 80 % des moineaux domestiques à Paris depuis le début des années 2000. Ils figurent dans l'*Atlas de la nature de Paris* qui a été produit par la LPO (Ligue de protection des oiseaux), parmi les 154 espèces menacées d'extinction. Cela nécessite une réponse à la hauteur compte tenu du rôle que peuvent jouer les oiseaux de façon générale dans l'équilibre de l'écosystème.

Mme Maud Lelièvre apporte quelques précisions en avouant avoir été étonnée à la lecture du vœu. La Mairie du 9^e, à l'initiative de Mme la Maire, avait noué dès 2014 un partenariat avec la LPO et créé des refuges, consistant à assurer un suivi scientifique avec des experts naturalistes. Le 9^e a été le premier arrondissement parisien à développer un réseau de refuges de la LPO. Six espaces verts municipaux bénéficient aujourd'hui de cette labellisation : le jardin de la mairie et les squares Estienne d'Orves, Berlioz, Montholon, Anvers et Alex Biscarre. Cette labellisation des refuges n'est pas donnée *ad vitam æternam*, mais fait l'objet d'une évaluation tous les deux ans, que Mme Maud Lelièvre va continuer à mener avec son collègue, M. Paul Boivin. Il ne s'agit pas simplement d'un panneau mais d'un vrai travail scientifique avec plusieurs axes de travail : l'amélioration des habitats, le suivi ornithologique, des inventaires, des comptages, ainsi que la gestion écologique des espaces verts et l'identification du type de végétaux pouvant être plantés. Mme Maud Lelièvre ajoute que la Mairie du 9^e a poursuivi, lors du mandat précédent, cette convention avec la LPO en nouant un partenariat avec 11 écoles volontaires dans lesquelles des refuges LPO ont été créés.

Il existe cependant des conditions scientifiques, tout espace ne pouvant pas prétendre être un refuge LPO. Il est nécessaire d'avoir fait l'objet d'une évaluation de la présence d'oiseaux, et des conditions techniques s'appliquent. Dans ces 11 écoles retenues, des ateliers pédagogiques ont été organisés au cours des deux étés précédents, et les enfants ont procédé à un comptage sur les temps scolaire et périscolaire. Comme mentionné dans le vœu, depuis 2020, un certain nombre de comptages a été réalisé. Dans le cadre des week-ends de comptage, organisés deux fois par an, en partenariat avec le Muséum d'histoire naturelle, la Mairie du 9^e informe les habitants au travers de newsletters, et met à disposition dans les boîtes à livres les flyers, en sachant que les données de comptabilité doivent être renvoyées au Muséum. Mme Maud Lelièvre précise que c'est avec les scientifiques que la liste des oiseaux a été établie, l'objectif étant de faciliter la reconnaissance visuelle des espèces par les gens.

Mme Maud Lelièvre indique que l'approche en question dépasse les « quartiers moineaux ». Ces quartiers sont une initiative intéressante et constituent une première étape de sensibilisation, lancée en 2021, mais cela ne concerne qu'une seule espèce. Or la Mairie du 9^e souhaite avoir une approche plus large, impliquant aussi un comptage des mésanges charbonnières, très appréciées par les enfants et auxquelles sont adaptés les nichoirs installés dans les écoles, des grives musiciennes ou encore des martinets. Mme Maud Lelièvre souligne un dernier point qui différencie le « quartier moineaux » des refuges LPO : l'approche adoptée par la Mairie du 9^e implique des opérations de végétalisation au travers desquelles il s'agit de choisir des palettes végétales qui sont aussi favorables aux insectes, servant d'ailleurs à nourrir les moineaux. Un travail est également réalisé en direction des chauves-souris, grâce aux îlots de refuge, non prévus par le dispositif « quartier moineaux », qui permettent aussi de réguler les insectes nocturnes. Un travail est également réalisé en direction des hérissons, notamment au square Montholon, consistant à mener des opérations de suivi.

Mme Maud Lelièvre considère que la politique de la Mairie du 9^e en matière de protection des oiseaux va déjà plus loin et qu'il serait dommage de revenir en arrière en installant ces « quartiers moineaux ». Elle annonce que le prochain comptage est prévu en janvier 2027.

Mme Maud Lelièvre propose par conséquent à Mme Camille Vizioz-Brami de retirer son vœu qui est déjà satisfait en grande partie. Elle précise que la Mairie du 9^e va poursuivre cette dynamique au travers de la Fête de l'animal en ville qu'elle organisera le 26 septembre 2026.

Mme la Maire la remercie et repasse la parole à Mme Camille Vizioz-Brami.

Mme Camille Vizioz-Brami remercie Mme Maud Lelièvre pour ces précisions. Elle indique que d'autres lieux pourraient être identifiés au cours de déambulations et qu'il est encore possible d'installer d'autres nichoirs et de réfléchir à de nouveaux dispositifs au-delà des écoles, par exemple dans les restaurants Émeraude. Elle annonce qu'elle maintient son vœu tout en saluant la politique très volontariste qui est déjà menée localement.

Mme la Maire la remercie et repasse la parole à Mme Maud Lelièvre.

Mme Maud Lelièvre indique qu'en parallèle de ce travail mené avec la Mairie, la Mairie du 9^e travaille avec les habitants, puisque l'intérêt porte sur les continuités écologiques. Elle ajoute qu'elle a aussi rencontré la société JCDecaux à propos du mobilier urbain. Une carte permet de voir où se situent les refuges privés qui peuvent être construits chez soi, et les refuges publics portés par les entreprises. Cela forme une trame verte, en sachant que la végétalisation, portée par M. Paul Boivin, permettra d'augmenter le nombre de lieux. Mme Maud Lelièvre affirme que les ambitions des « quartiers moineaux » sont largement couvertes.

Mme la Maire la remercie et accorde une prise de parole à Mme Frédérique Dutreuil.

Mme Frédérique Dutreuil rappelle que l'objectif des « quartiers moineaux » est de préserver les colonies existantes.

Mme la Maire évoque l'expérimentation mise en place avec M. Alain Bougrain-Dubourg dans le 9^e arrondissement dès 2014, qui a été reprise par Mme Pénélope Komitès à l'échelle de Paris et par d'autres arrondissements. Elle affirme que Mme Maud Lelièvre a clairement expliqué la politique menée dans le 9^e.

Mme Frédérique Dutreuil demande si des colonies de moineaux à préserver ont été comptabilisées dans le 9^e.

Mme la Maire répond que Mme Maud Lelièvre a été suffisamment explicite, mais lui repasse la parole pour préciser son propos.

Mme Maud Lelièvre indique que l'arrondissement abrite deux espèces de moineaux, domestique et friquet, qui ont été ciblées par les études scientifiques. Elle ajoute que M. Julien Pace était aussi présent lorsque la Mairie du 9^e a reçu l'ensemble des naturalistes. Des préconisations particulières d'aménagement ont été faites, notamment dans le square d'Anvers.

Mme la Maire met le vœu aux voix, avec un avis défavorable de l'exécutif du 9^e.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Camille Vizios-Brami, Conseillère de Paris ;

Est rejeté par 11 voix contre et 3 voix pour (Mme Frédérique Dutreuil, M. Thomas Galarneau et Mme Camille Vizios-Brami) le vœu suivant :

Considérant que le moineau domestique occupe une place importante dans le ciel, les toits, les parcs et jardins de la Ville de Paris depuis l'époque médiévale et au-delà, et qu'ils apparaissent dans de nombreux documents artistiques et littéraires de l'histoire de la capitale ;

Considérant que, en se nourrissant d'insectes et de larves nuisibles, les moineaux participent à l'équilibre écologique fragile de Paris ;

Considérant que, selon les estimations des spécialistes, plus de 80 % des moineaux ont disparu des toits, des espaces verts et des balcons parisiens depuis le début des années 2000 ;

Considérant que le moineau domestique figure aujourd'hui parmi les 154 espèces d'oiseaux menacées listées par l'Atlas de la nature à Paris ;

Considérant le dispositif « Quartiers moineaux » lancé conjointement par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) et la Ville de Paris depuis 2021, et qui s'est disséminée à travers Paris ;

Considérant que la carte proposée par la LPO fait apparaître des colonies suivies notamment à Paris Centre et dans les 8^e, 10^e et 18^e arrondissements, mais ne relève aucun quartier aménagé dans le 9^e ;

Le Conseil du 9^e arrondissement, sur proposition de Camille Vizios-Brami, émet le vœu que soit envisagée la création d'un « Quartier moineau » dans le 9^e arrondissement :

- **en incitant nos concitoyennes et concitoyens, notamment les plus jeunes, à participer à l'observation de la population de moineaux sur notre terrain et à l'identification de sites de nidification, en lien avec la LPO ;**
- **en favorisant le développement de zones enherbées et/ou fleuries ;**
- **en faisant planter buissons ou arbustes pour leur servir d'abri ;**
- **en étudiant la pose de nichoirs, en lien avec les services de la Ville, là où cela serait possible et efficace.**

QUESTION Q.09.2026.005 - QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR M. THOMAS GALARNEAU ET MME FRÉDÉRIQUE DUTREUIL, POUR LE GROUPE ÉCOLOGISTE ET SOCIAL DE PARIS 9^E, RELATIVE À L'EXPÉRIMENTATION DE L'ESPACE CANIN DANS LE SQUARE D'ANVERS.

Mme la Maire passe la parole à Mme Frédérique Dutreuil.

Mme Frédérique Dutreuil indique que son groupe souhaite avoir un retour sur cette expérimentation, même si c'est un peu tôt. Elle confie qu'il a été surpris par le caractère particulier de l'endroit en question, très petit. Elle ajoute qu'il souhaite savoir comment cette expérimentation a été accueillie par les propriétaires de chiens et combien de temps elle durera.

Mme la Maire passe la parole à Mme Maud Lelièvre pour répondre.

Mme Maud Lelièvre précise que ce sujet est regardé de façon croisée avec M. Paul Boivin, de manière à trouver les meilleures solutions pour répondre aux besoins des chiens. Historiquement, la ville n'était pas adaptée aux animaux en général, et encore moins aux chiens. Il s'agit d'adapter les lieux et de s'adapter à un usage évolutif. Concernant la date, des retards d'approvisionnement ont été rencontrés à l'échelle parisienne d'un certain nombre d'équipements qui étaient nécessaires pour l'aménagement en question.

L'ouverture au public, prévue en mars 2026, n'a par conséquent pu intervenir que le 8 avril 2026. Après seulement deux mois de fonctionnement effectif, il est donc difficile d'établir un bilan représentatif des usages, en sachant que l'évaluation d'un tel équipement est toujours indispensable, y compris pour faire évoluer le dispositif.

Mme Maud Lelièvre informe en outre que la Mairie du 9^e a engagé un dialogue avec la DEVE (Direction des espaces verts et de l'environnement) pour mener une étude de fréquentation et établir un questionnaire de satisfaction avec les propriétaires de chiens. Les premiers résultats consolidés seront connus début juillet, à l'issue de ce retour. Mme Maud Lelièvre évoque aussi la période de flottement concernant un certain nombre de gardiens, puisque l'ouverture de jardins parisiens aux animaux n'est pas encore totalement effective. Elle ajoute que ce dossier est traité par la mairie centrale et très bien suivi par l'adjointe en charge de ces questions. Elle affirme que l'exécutif du 9^e y est favorable puisque cette proposition avait aussi été faite par Mme la Maire durant la campagne. Mais cela nécessite que la Mairie valide l'ensemble des propositions et assure un encadrement juridique concernant le personnel en question. L'exécutif du 9^e a veillé, depuis le mandat précédent, à trouver les meilleurs espaces pour les chiens, dans un arrondissement particulièrement contraint. Il continue à réfléchir et à travailler avec M. Paul Boivin, et devrait pouvoir présenter un projet prochainement pour que les parcs répondent à l'ensemble des usages pour l'ensemble des habitants, ce qui n'est pas facile dans un espace aussi contraint, et pour intégrer les chiens en tant que représentants vivants du 9^e arrondissement.

Mme la Maire confirme que leurs amis à quatre pattes font partie intégrante de leur famille et doivent trouver toute leur place dans la cité, ce qui implique de leur ouvrir d'autres espaces publics. Il s'agit d'une demande sociétale très forte à laquelle une réponse plus forte que dans les mandatures précédentes doit être apportée. Mme la Maire propose à Mme Maud Lelièvre de présenter les résultats de l'expérimentation lors de la séance du conseil du 6 juillet.

Mme la Maire affirme à Mme Frédérique Dutreuil, qui considère que l'espace en question est minuscule et qui recommande d'arrêter cette expérimentation pour le bien-être des animaux, qu'il s'agit bien de la poursuivre, en précisant que des propriétaires de chiens remercient la Mairie du 9^e. Elle ajoute que la taille des animaux est aussi à prendre en compte.

Mme la Maire passe la parole à M. Paul Boivin qui souligne que cela correspond au principe même d'une expérimentation qui est nécessaire pour pouvoir tirer des conclusions qui seront positives ou négatives. Il ajoute qu'il comprend que cela peut avoir un côté frustrant.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu les articles 22 et 23 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu la question orale présentée par Mme Frédérique Dutreuil, Conseillère de Paris ;

La question suivante a été présentée et n'a pas fait l'objet de vote.

En mars 2026, la Mairie du 9^e arrondissement de Paris a lancé une expérimentation d'un espace canin dans le square d'Anvers.

Pouvez-vous nous faire un premier bilan de cette expérimentation en termes d'usages, de fréquentations, de satisfaction ? Quelles sont les finalités attendues de l'expérimentation ?

VŒU V.09.2026.009 - VŒU DE CAMILLE VIZIOZ-BRAMI, RELATIF À L'INCLUSION DE LA RUE CADET DANS L'OPÉRATION « PARIS RESPIRE » ESTIVALE.

Mme la Maire passe la parole à Mme Camille Vizioz-Brami.

Mme Camille Vizioz-Brami indique que tous les conseillers du 9^e sont convaincus de la nécessité de réduire davantage le trafic routier, pour des questions d'environnement et de santé publique. Elle rappelle l'existence du dispositif « Paris Respire », qui permet d'interdire le trafic durant un weekend dans certaines rues, ce qui est le cas dans le 9^e, rue des Martyrs et avenue Trudaine. Lors de la campagne, les candidats ont été interrogés concernant la rue Cadet.

Mme Camille Vizioz-Brami propose par conséquent de réfléchir à la mise en place pour la saison estivale, moins propice au trafic, d'un dispositif dans cette rue qui est déjà semi-piétonne, en notant toutefois la contrainte des parkings. Elle évoque le dispositif mis en place dans le secteur du canal Saint-Martin et aux alentours du jardin du Luxembourg. Cela permettrait d'améliorer la respiration de la rue Cadet les soirs d'été, aux enfants de se mouvoir en toute liberté, aux parents d'être plus sereins, de réduire la place de la voiture, et aux usagers de vivre de manière plus apaisée.

Mme la Maire la remercie et passe la parole à son adjoint en charge de l'espace public pour lui répondre concernant le dispositif « Paris Respire », très présent dans le 9^e arrondissement, et le statut de la voie piétonne en question.

M. Paul Boivin remercie Mme Camille Vizioz-Brami pour ce vœu qui a le mérite de poser la question d'un espace public plus apaisé, plus sûr et plus agréable à vivre, sujet auquel tous les élus sont particulièrement attachés. Ce vœu a aussi le mérite de montrer que l'exécutif du 9^e et l'opposition ne partagent ni le diagnostic ni la méthode. La rue Cadet est dense, étroite, commerçante, vivante, très fréquentée par les piétons, les familles, les enfants, les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite. Il ne s'agit pas d'opposer les usagers, les piétons aux cyclistes, ni les mobilités douces aux autres modes. M. Paul Boivin explique que le dispositif « Paris Respire » s'applique dans une rue dont le trafic automobile est plutôt significatif, ce qui n'est pas le cas de la rue Cadet. Dans cette rue, le problème n'est pas la voiture mais le vélo. Le fait de rouler au pas ne suffit plus quand la densité piétonne devient très forte.

M. Paul Boivin confirme, en tant que cycliste, que la circulation en vélo est très difficile et dangereuse, pour les piétons et les cyclistes, même en roulant doucement. Mme la Maire avait déjà indiqué que le dispositif « rouler au pas » est insuffisant, y compris dans la rue des Martyrs.

M. Paul Boivin s'étonne que Mme Camille Vizios-Brami, élue de la Ville de Paris, émette ce vœu au nom de la majorité municipale alors que cette dernière a refusé les vœux déposés par Mme la Maire du 9^e au Conseil de Paris demandant d'expérimenter dans le 9^e des zones « pied à terre », rue des Martyrs et rue Cadet, ce qui irait largement dans le sens de rues apaisées, en sachant que la circulation est réglementée mais ne peut être totalement interdite en raison de l'existence de parkings. M. Paul Boivin se demande pourquoi la majorité municipale ne souhaite pas, comme dans de nombreuses capitales européennes, apprendre aux cyclistes parisiens à descendre de leur vélo sur quelques dizaines de mètres dans des rues saturées, telles que la rue Cadet et la rue des Martyrs, plutôt que vendre un dispositif, « Paris Respire », qui ressemble à une marque de parfum telle que Lancôme.

M. Paul Boivin ajoute que le dispositif « Paris Respire » coûte très cher. Son fonctionnement repose sur des agents de filtrage, disposés aux entrées des rues pour contrôler les accès aux rues. Lors du budget primitif 2026, la Ville de Paris a inscrit près de 1 million d'euros de crédit annuel pour le fonctionnement de ce dispositif sur l'ensemble du territoire. Dans le 9^e arrondissement, une expérience a été réalisée dans la rue des Martyrs, pour un coût annuel de 50 000 euros. Pour améliorer le fonctionnement, la Mairie du 9^e a financé un agent supplémentaire au point de filtrage à l'angle des rues Milton et Lamartine, ce qui a représenté un coût supplémentaire de 15 000 euros pour six mois d'exploitation, soit 65 000 euros finalement.

M. Paul Boivin constate qu'il est proposé de mobiliser des moyens humains et financiers dont ne dispose toujours pas la Mairie du 9^e, dans une rue où la circulation générale est déjà interdite, alors que le vrai sujet concerne les cyclistes à qui il est nécessaire d'apprendre à vivre avec les piétons. Il est par conséquent difficilement justifiable d'engager de nouveaux moyens pour créer un dispositif « Paris Respire » dans une rue déjà semi-piétonne. La Mairie du 9^e n'a pas attendu ce vœu pour agir dans la rue Cadet. Un grand bac comprenant un argousier de grande taille a été installé. Dans les semaines suivantes, des plaques « Village Cadet » seront sérigraphiées et installées. L'idée est clairement de renforcer l'identification, l'attractivité et le caractère apaisé de cette rue. L'enjeu n'est pas d'ajouter une étiquette à une rue déjà semi-piétonne, mais de faire respecter les règles existantes et de mieux organiser la cohabitation entre piétons et cyclistes.

Pour ces raisons, M. Paul Boivin recommande de voter contre ce vœu. Il ajoute que, si les conseillers s'intéressaient vraiment à ce sujet, l'exécutif du 9^e pourrait leur suggérer de porter un vœu au Conseil de Paris, comme l'avait fait Mme la Maire à l'époque, pour soutenir le dispositif « pied à terre » et son expérimentation dans le 9^e.

Mme la Maire le remercie. Elle indique que l'exécutif du 9^e avait soumis une demande au cours de la mandature précédente, voire dans le premier mandat, et qu'il n'a pas été autorisé à mettre des barrières de part et d'autre de la rue. Elle ajoute que la Mairie du 9^e avait mis 150 000 euros de côté pour travailler sur l'entrée de la rue Cadet au titre des IIL. Elle évoque également les études réalisées avec la DVD, la police municipale et la BSPP, qui ont conclu qu'il n'était pas possible d'installer de dispositifs à terre dans la rue Cadet, en raison de la densité des réseaux souterrains. Elle explique que la solution a été d'installer de grands bacs à fleurs, en avril ou début mai, à l'entrée de la rue Cadet, qui reste une rue commerçante et où l'accès au parking du Grand Orient de France doit être ouvert.

Mme la Maire précise que la rue est toutefois moins fréquentée le weekend et espère que la circulation de véhicules motorisés diminuera. Elle ajoute que l'existence de ces contraintes rend difficile la mise en place d'un dispositif pérenne. Elle rappelle que « Paris Respire » implique la mobilisation d'agents de police municipale, ce qui est difficile dans un contexte d'effectifs réduits. Elle informe que trois agents de sécurité se trouvent au bas de la rue des Martyrs, ce qui représente 50 000 euros par an. Elle évoque aussi la rue Milton, la rue Marguerite de Rochechouart et la rue Bochart de Saron. Elle explique qu'une partie de ces frais de sécurisation sont pris en charge par l'état spécial de l'arrondissement, et qu'il n'est plus possible de continuer ainsi. Elle précise que le coût en la matière pour la rue Milton et la rue des Martyrs était de 31 200 euros en 2025. Elle rappelle que de nombreuses incivilités ont eu lieu, qui ont justifié de faire passer le nombre d'agents de sécurité de un à trois, ce qui représente un coût très important pour assurer le contrôle de l'entrée.

Mme la Maire redonne la parole à Mme Camille Vizioz-Brami.

Mme Camille Vizioz-Brami constate que Mme la Maire parle d'un dispositif annuel qui a effectivement un coût important, alors que sa proposition porte sur une expérimentation estivale dans la rue Cadet, principalement le weekend, voire un week-end par mois, dont le coût sera bien moindre. Elle informe qu'elle conseille elle-même aux cyclistes de la rue Cadet de descendre de leur bicyclette, mais que ceux-ci lui rétorquent de plein droit que la rue est accessible aux vélos.

Mme la Maire souligne qu'il s'agit d'une réglementation parisienne.

Mme Camille Vizioz-Brami le confirme. Elle estime toutefois que l'application du dispositif « Paris Respire » permettrait d'empêcher les vélos de circuler à toute vitesse durant le weekend. Elle regrette que le même phénomène se produise aussi rue des Martyrs et note que les incivilités ne sont pas propres au dispositif « Paris Respire » ni à ces rues. Elle recommande de corriger ces comportements en faisant davantage preuve de pédagogie.

Mme la Maire la remercie pour ses propos, et de soutenir les propositions qu'elle porte depuis des années. Elle constate que le dispositif « Paris Respire » rue des Martyrs ne règle pas le problème des cyclistes qui ne mettent pas pied à terre. Elle évoque aussi la rue Chaptal, aux abords des écoles, et la rue Louise-Émilie de la Tour d'Auvergne, qui sont extrêmement dangereuses, en dépit de la présence d'une barrière et d'une signalisation « rue apaisée ». Elle souligne que la réglementation parisienne autorise le passage des deux roues dans un espace piéton, alors que les piétons sont censés y être prioritaires.

Mme Camille Vizioz-Brami estime qu'il n'y a pas de fatalité et qu'il est possible de continuer de réfléchir à ce dispositif.

Mme la Maire rappelle qu'ils avaient, lors de l'année des Jeux olympiques et en 2025 durant deux ou trois weekends, permis aux automobilistes riverains de pouvoir partir du quartier avant 11h et de revenir après 18h. Elle reconnaît que cette expérimentation n'était pas très simple à gérer avec les habitants mais qu'elle s'inscrivait aussi dans une dynamique avec l'association de commerçants qui va reprendre vie grâce à la motivation de nouvelles personnes motivées.

Mme la Maire ajoute que cette discussion pourra avoir lieu avec cette association, ce qu'approuve Mme Camille Vizioz-Brami qui note aussi la nécessité de débattre avec les habitants.

Mme Camille Vizioz-Brami annonce qu'elle maintient ce vœu, en considérant qu'il s'agit de remettre cette question au goût du jour.

Mme la Maire met le vœu aux voix, avec un avis défavorable de l'exécutif du 9^e.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Camille Vizioz-Brami, Conseillère de Paris ;

Est rejeté par 11 voix contre, 1 voix pour (Mme Camille Vizioz-Brami) et 2 abstentions (Mme Frédérique Dutreuil et M. Thomas Galarneau) le vœu suivant :

Considérant que, selon Airparif, le trafic routier est à l'origine de 43 % de la pollution atmosphérique pour les oxydes d'azote (NOx), et de 20 % et 17 % respectivement pour les particules fines (PM10 et PM2,5) en Île-de-France ;

Considérant qu'il est donc nécessaire de favoriser la réduction du trafic routier pour l'environnement comme pour la santé publique des Parisiennes et des Parisiens, constat partagé par l'ensemble des forces politiques dans le 9^e arrondissement ;

Considérant que la fermeture des voies à la circulation le week-end, lorsqu'elle est moins nécessaire pour les activités économiques, permet aussi la valorisation du patrimoine parisien et sécurise les établissements attirant du public, notamment les salles de spectacle, restaurants et cafés ;

Considérant que l'opération « Paris respire », mis en œuvre précisément dans cette optique, a d'ores et déjà démontré son intérêt, notamment dans le 9^e arrondissement avec l'avenue Trudaine et la rue des Martyrs ;

Considérant que cette opération peut être mise en œuvre de manière plus limitée, c'est-à-dire sur les mois d'été plutôt que tout au long de l'année, modalité retenue pour le dispositif autour du canal Saint-Martin ou aux abords du Luxembourg ;

Considérant que la rue Cadet dispose de plusieurs immeubles remarquables dont le siège du Grand Orient de France, d'un hôtel 5 étoiles et qu'elle compte de nombreux commerces de bouche attirant des visiteurs, en particulier le week-end ;

Considérant que la partie « marché » de la rue est d'ores et déjà semi-piétonne ;

Considérant que la mise en œuvre de « Paris respire » sur cette rue pourrait donc être particulièrement propice à un partage apaisé de l'espace ;

Le Conseil du 9^e arrondissement, sur proposition de Camille Vizioz-Brami, émet le vœu que soit étudiée la possibilité d'inclure la rue Cadet dans le dispositif « Paris respire » de la Ville de Paris, soit sur la période estivale uniquement soit de manière plus pérenne.

DÉLIBÉRATION 09.2026.042 (2026.DFPE.142) - SUBVENTIONS ET TROIS CONVENTIONS À CINQ ASSOCIATIONS, POUR LEURS ACTIONS VISANT À RENFORCER LES LIENS PARENTS-ENFANTS ET À FAVORISER LES ÉCHANGES ENTRE PAIRS.

Rapporteure : Mme Virginie Mergoïl, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire indique qu'il s'agit d'une subvention à Mosaïques 9, une association partenaire de la Mairie du 9^e, qui fait un travail remarquable. Elle précise que cette association a changé de direction que l'exécutif du 9^e a rencontrée quelques mois auparavant.

Mme Virginie Mergoïl présente la délibération. Il s'agit d'une subvention de fonctionnement de 1 500 euros à Mosaïques 9 pour son projet « Familles en dialogue » qui permet aux mères du quartier d'échanger librement dans le cadre de séances thématiques sur différents sujets : l'école, les devoirs, l'usage des écrans, la communication parents-enfants. En 2025, les groupes de parole étaient composés de 9 femmes. Mme Virginie Mergoïl constate que, depuis l'arrivée de la nouvelle présidente, Rebecca Miller, et du nouveau directeur, Nicolas Créach, tout se passe pour le mieux. Elle souligne l'importance des échanges avec les acteurs de la jeunesse du 9^e. Elle invite à voter favorablement pour cette subvention.

Mme la Maire la remercie et ouvre le débat.

Mme Frédérique Dutreuil annonce qu'elle votera favorablement cette délibération. Elle se réjouit, comme tous les élus, que Mosaïques 9 se porte mieux, en ajoutant que tout le monde avait eu très peur. Elle salue le changement de direction de Mosaïques 9 qui est un acteur indispensable, avec Tout Autre Chose.

Mme la Maire la remercie et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2026.DFPE.142.

VŒU V.09.2026.010 - VŒU DE CAMILLE VIZIOZ-BRAMI, RELATIF À LA CONSOLIDATION DES BOURSES AUX STAGES EN MAIRIE DU 9^E.

Mme la Maire passe la parole à Mme Camille Vizioz-Brami pour présenter son vœu.

Mme Camille Vizioz-Brami présente ses excuses en constatant qu'elle a déposé cinq vœux et informe qu'elle va présenter ce vœu rapidement. Certaines familles sont angoissées par la nécessité de trouver un stage pour leurs enfants, en 3^e, en 2^{de} ou en tant qu'étudiants. Ce vœu vise à permettre de faciliter l'accès et surtout la mise en relation des acteurs économiques et sociaux du 9^e arrondissement auprès des publics qui en auraient le plus besoin, c'est-à-dire de ces jeunes.

Il est en outre proposé que la Mairie assure la médiation et surtout la collecte de ces stages, via son site internet ou une plateforme qui pourrait être mise à disposition, peut-être à la rentrée scolaire. En outre, une nouvelle bourse aux stages pourrait être organisée de manière pérenne auprès des recruteurs, pendant un jour ou deux dans l'année, pour éclairer davantage les jeunes en question et faciliter, dans la proximité, leur accès aux ressources qui sont nombreuses dans l'arrondissement.

Mme la Maire la remercie et passe la parole à son adjointe, Mme Virginie Mergoïl, pour lui répondre.

Mme Virginie Mergoïl remercie Mme Camille Vizioz-Brami pour sa question. Cette proposition témoigne d'une préoccupation partagée par l'exécutif du 9^e qui souhaite favoriser l'accès des jeunes de l'arrondissement aux stages, à l'orientation, à l'alternance et à l'emploi. Toutefois, elle rappelle que la Mairie du 9^e n'a pas attendu ce vœu pour agir dans ce domaine. Entre 2014 et 2020, elle organisait déjà, en lien avec les collèges de l'arrondissement, un forum consacré à l'orientation et à la découverte des métiers, notamment pour les élèves de 4^e et de 3^e, pour les aider et les accompagner dans leur recherche de stages. Lors de la précédente mandature, alors que Mme Virginie Mergoïl était devenue adjointe en charge de la jeunesse, dans un contexte marqué par la crise sanitaire, la Mairie du 9^e a dû adapter ses actions aux contraintes du moment. C'est dans cet esprit que la Mairie du 9^e a lancé, avec la Ligue de l'enseignement et la Radio du N9uf, les capsules de l'orientation. Ce dispositif innovant reposait sur une série de témoignages de professionnels présentant leur parcours, leur métier et des conseils aux jeunes. Ces capsules, librement accessibles en ligne, ont permis aux collégiens et lycéens du 9^e de continuer à bénéficier d'informations concrètes sur les métiers et les parcours professionnels, malgré l'impossibilité d'organiser des événements en présentiel. Mme Virginie Mergoïl souligne que le 9^e arrondissement est fier d'être un territoire d'innovation et d'expérimentation et que ce dispositif de capsules a été repris par la DJS, après en avoir demandé l'autorisation à la Mairie du 9^e.

Mme la Maire affirme qu'il est nécessaire de continuer.

Mme Virginie Mergoïl confirme que ce n'est pas fini. Elle poursuit la présentation. Parallèlement, en 2021, la Mairie du 9^e a mis en ligne sur son site internet, comme mentionné dans le vœu, une page dédiée à l'aide à la recherche de stage. L'objectif était précisément de faciliter la mise en relation entre des jeunes rencontrant des difficultés pour trouver un stage et des entreprises, commerces ou structures du territoire prêts à les accueillir. Cette ressource existe toujours et la Mairie continue, en cas de nécessité, à jouer ce rôle d'intermédiaire. Mme Virginie Mergoïl indique avoir été sollicitée il y a peu de temps par le lycée Jules Ferry et qu'une mise en relation a été effectuée promptement.

Par ailleurs, la Mairie du 9^e accueille elle-même régulièrement des stagiaires, qu'il s'agisse de collégiens effectuant leur stage de 3^e ou d'étudiants réalisant des stages de plus longue durée. À ce titre, l'exécutif du 9^e a regretté la décision prise par la Ville de Paris, quelques mois avant les élections municipales, de geler les crédits consacrés à l'accueil de stagiaires dans les services municipaux. Ce choix nous a semblé envoyer un signal particulièrement regrettable à destination de la jeunesse parisienne.

Enfin, depuis avril 2025, la Mairie du 9^e a renforcé le forum, jusque-là limité aux stages, en créant un forum de l'emploi, « Job tout Neuf », organisé en partenariat avec les centres Paris Anim' Bravo et Valeyre, le point information Valeyre appelé PIJ La Fayette, la mission locale de Paris, France Travail ainsi que de nombreux acteurs de l'insertion et de l'emploi. La dernière édition s'est tenue le 26 mars 2026 dans les locaux du centre Paris Anim'. Elle n'a pas pu se tenir à la mairie en raison de la période électorale. De nombreuses entreprises, écoles et organismes de formation étaient présents, parmi lesquels Google France et l'École des Arts Joailliers Van Cleef & Arpels. Ce forum est ouvert gratuitement à tous et est inclusif, des offres de stage étant destinées aux porteurs de handicap. Mme Virginie Mergoïl indique avoir reçu quelques témoignages à la suite du forum de 2025, et informe que deux personnes avaient trouvé un stage par ce biais, ce qui est assez gratifiant. Ce forum propose des stages, de l'alternance, de l'orientation et même de la réinsertion, puisque la DFPE était présente et une personne a postulé. Celle-ci sera peut-être dans deux ou trois ans dans une crèche de l'arrondissement. La Mairie du 9^e essaie en tous les cas de travailler sur les métiers en tension. Ce forum propose, en plus des offres de stage et d'alternance, un mur de l'emploi, qui est aussi présent au PIJ La Fayette. La Mairie du 9^e entend amplifier la dynamique, y compris grâce à Mme Catherine Caggègi, nouvelle élue en charge des collèges et du post-bac, qui apportera un nouveau regard. La Mairie du 9^e continuera donc de développer cela, au sein de la mairie, idéalement salle Rossini. Mme Virginie Mergoïl informe que l'exécutif du 9^e n'est pas d'accord avec la mission locale et le PIJ au sujet du timing, mais qu'une réunion prévue fin juin devrait leur permettre de s'entendre.

Mme Virginie Mergoïl considère que le vœu est assez satisfait. Elle reconnaît l'absence d'outils numériques qui seraient coûteux, mais évoque le document Google sur le site internet qui informe sur les offres. Elle ajoute que la Mairie du 9^e fait son maximum et continuera dans cette voie. Elle précise qu'elle travaille dans le domaine du recrutement.

Mme Virginie Mergoïl invite par conséquent Mme Camille Vizioz-Brami à retirer son vœu, sans quoi l'exécutif du 9^e appellera à voter contre.

Mme la Maire la remercie pour son engagement. Elle salue Nicolas Barreyre, stagiaire à la Mairie du 9^e jusqu'au 19 juillet, qui sera rejoint quelques jours plus tard par Mila puis Victor, ce qui portera le nombre de stagiaires à trois au mois de juin pour participer à l'effort général d'accueil de stagiaires du 9^e dans l'arrondissement. Elle salue la présence des stagiaires sur qui il est aussi précieux de compter.

Mme la Maire redonne la parole à Mme Camille Vizioz-Brami.

Mme Camille Vizioz-Brami souligne l'intérêt d'un outil numérique pour les jeunes en question. Elle annonce donc son intention de maintenir le vœu, y compris pour amplifier les efforts collectifs en la matière. Elle ajoute qu'elle est confiante et qu'il existe des techniques souples et pratiquement gratuites. Elle regrette que cette problématique ne soit pas encore résolue, mais remercie l'exécutif du 9^e pour ses actions.

Mme la Maire la remercie et redonne la parole à Mme Virginie Mergoïl.

Mme Virginie Mergoïl explique que les outils numériques peuvent être utilisés, que le PIJ communique et que les informations sont partagées via Instagram et X, mais insiste sur le coût élevé des dispositifs en question.

Mme la Maire assure que la politique sera renforcée dans ce domaine.

Mme la Maire met le vœu aux voix.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Camille Vizioz-Brami, Conseillère de Paris ;

Est rejeté par 11 voix contre, 1 voix pour (Mme Camille Vizioz-Brami) et 2 abstentions (Mme Frédérique Dutreuil et M. Thomas Galarneau) le vœu suivant :

Considérant l'article D.332-14 du Code de l'éducation, qui dispose qu'en classe de troisième, tous les élèves accomplissent une séquence d'observation en milieu professionnel, pour une durée de cinq jours ;

Considérant que le décret n° 2023-1111 du 29 novembre 2023 a instauré un stage d'observation obligatoire d'une durée de deux semaines pour l'ensemble des élèves de classe de seconde générale et technologique ;

Considérant que ces stages ont vocation à permettre aux jeunes concernés de découvrir le monde du travail dans sa diversité, d'appréhender les compétences et savoir-être nécessaires pour exercer certaines professions, acquérir une première expérience concrète dans un environnement nouveau et gagner en autonomie ;

Considérant les difficultés rencontrées par de nombreux jeunes élèves, en concurrence les uns avec les autres, à trouver un stage épanouissant dans ce cadre, faute de connaissances personnelles dans les entreprises ou structures qui les intéressent, conduisant à des stages par défaut, à proximité de chez eux ;

Considérant le fort déterminisme géographique et social à l'œuvre dans ce processus, au regard de l'appui essentiel que constitue le réseau professionnel ou personnel des parents pour trouver des opportunités de stage ;

Considérant qu'une mairie d'arrondissement peut jouer un rôle de proximité pour recenser les offres dans son arrondissement ou à proximité, faciliter les mises en relations entre élèves, associations et entreprises au niveau local et ainsi contribuer à lutter contre les inégalités sociales, faire émerger des vocations et renforcer le lien entre les acteurs du territoire ;

Considérant que la Maire du 9^e arrondissement se félicitait à juste titre d'avoir créé une bourse aux stages dans son document de compte-rendu de mandat à mi-étape de 2017 ;

Considérant que les évolutions législatives et réglementaires ont considérablement augmenté la demande de tels événements ;

Considérant la signature d'un contrat Jeunesse pour le 9^e arrondissement en novembre 2022, qui prévoit l'information sur les stages par le biais du Point info jeunesse situé dans le centre Paris anim' Valeyre ;

Considérant que le fait d'accueillir en mairie une nouvelle bourse aux stages, sous l'égide de l'équipe municipale, serait complémentaire de cette action et apporterait plus de visibilité pour les jeunes et leurs familles, et que sa répétition pourrait permettre d'inscrire ce rendez-vous dans la durée ;

Considérant qu'une telle initiative pourrait être renforcée par la mise en relation des jeunes de l'arrondissement avec des réseaux d'entreprises ou de professionnels au moyen d'une page dédiée ou d'un onglet sur le site de la Mairie du 9^e arrondissement, comme cela avait été fait en 2021 avec la plateforme d'échanges « offres de stage », sans que d'autres communications aient été faites à ce sujet par la suite sur le site de la Mairie ;

Le Conseil du 9^e arrondissement, sur proposition de Camille Vizioz-Brami, émet le vœu :

- **que soit mise à l'étude, en concertation avec les acteurs économiques et associatifs de l'arrondissement, et en fonction du retour d'expérience de la plateforme « offres de stage », la création d'un outil numérique partagé accessible sur le site de la Mairie du 9^e, dans la perspective d'un lancement pour la prochaine rentrée scolaire ;**
- **qu'une nouvelle bourse aux stages à destination des jeunes, des étudiantes et des étudiants et associant les potentiels recruteurs soit organisé en 2026 à la Mairie du 9^e et, en fonction de son succès, reconduite annuellement.**

DÉLIBÉRATION 09.2026.043 (2026.DASCO.26) - COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT (85 771 EUROS), SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (222 650 EUROS) ET SUBVENTIONS POUR TRAVAUX (557 020 EUROS).

Rapporteuse : Mme Catherine Caggegi, Conseillère du 9^e arrondissement.

Mme la Maire précise qu'il s'agit du collège Paul Gauguin.

Mme Catherine Caggegi présente la délibération relative aux dotations complémentaires de fonctionnement pour les collèges parisiens. Il s'agit, dans le 9^e arrondissement, du collège Paul Gauguin, seul établissement ne faisant pas partie d'une cité scolaire. Il est proposé 4 200 euros de subventions de fonctionnement au titre de l'entretien de la cour oasis. Mme Catherine Caggegi salue cette dotation, en rappelant que les robinets avaient dû être rouverts certains étés pour pouvoir arroser les plantations. Il est en outre proposé 1 080 euros au titre de la sécurisation de la marquise et de 1 175 euros au titre de l'achat de divers matériels et fournitures pour l'entretien des locaux. Mme Catherine Caggegi propose de voter pour cette délibération.

Mme la Maire la remercie. Elle souligne l'importance de la délibération. Elle indique que la Mairie du 9^e a aménagé la cour oasis à Paul Gauguin en 2020 et qu'elle ne disposait pas des crédits d'entretien. Elle rappelle que le collège dépend du département, alors que la Mairie est en charge des écoles maternelles et élémentaires, et qu'il était nécessaire d'apporter une aide au collège. Plusieurs maires d'arrondissement ont posé inlassablement la même question à la Ville de Paris, à chaque budget depuis 2020. Mme la Maire salue la création de telles cours mais souligne la nécessité de les entretenir. Elle confirme cette subvention accordée pour le collège Paul Gauguin, ce qui ne sera le pas dans les autres collèges de Paris, ce qu'elle salue.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2026.DASCO.26.

Mme la Maire propose ensuite de présenter trois délibérations en même temps, relatives au même sujet.

DÉLIBÉRATION 09.2026.044 (2026.DASCO.35) - CAISSES DES ÉCOLES - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2024.DASCO.103 RELATIVE AUX MODALITÉS DE CONVENTIONNEMENT ET DE FINANCEMENT PAR LA VILLE.
Rapporteure : Mme Catherine Caggegi, Conseillère du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2026.045 (2026.DASCO.36) - CAISSES DES ÉCOLES - RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR LES CDE INTÉGRÉES À PARIS FAMILLES ET PROJET HARMONISÉ DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR LES CDE NON INTÉGRÉES À PARIS FAMILLES.
Rapporteure : Mme Catherine Caggegi, Conseillère du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2026.046 (2026.DASCO.44) - AVENANT À LA CONVENTION 2025-2027 D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DE PARIS ET LA CAISSE DES ÉCOLES DU 9^E ARRONDISSEMENT POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE.
Rapporteure : Mme Catherine Caggegi, Conseillère du 9^e arrondissement.

Mme Catherine Caggegi présente tout d'abord les délibérations techniques DASCO.35 et DASCO.44. Il est proposé de modifier la convention type qui lie la Ville de Paris à chacune des caisses des écoles d'arrondissement, afin d'intégrer des modifications récentes. Il s'agit de la possibilité de facturer les familles de la cantine via le portail « Paris familles ». Le 9^e arrondissement n'a pas retenu cette option, puisque la caisse des écoles du 9^e a acheté un nouveau logiciel pour les familles de l'arrondissement deux ans auparavant, qui satisfait tout le monde. Il s'agit en outre d'une modification technique et de rédaction, visant à intégrer dans les conventions la mention de l'article L.2512-9 du CGCT, qui était manquante. Une autre modification pose par écrit l'accès à un service dont la Mairie du 9^e bénéficie désormais : la DSIN peut désormais intervenir dans les caisses des écoles, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Les caisses, dont les locaux se situent dans les mairies d'arrondissement, ont désormais accès au matériel et au réseau informatique de la Ville, ce qui est très intéressant. Enfin, l'annexe 1 de la convention type est modifiée pour intégrer une mesure incitative pour que les caisses des écoles proposent aux élèves des écoles élémentaires qui restent après 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis en périscolaire, des goûters gratuits pour les familles. Mme Catherine Caggegi salue cette mesure, en rappelant que le 9^e arrondissement est précurseur depuis des années sur ce sujet. La Mairie du 9^e offre depuis dix ans un goûter à chaque enfant en école élémentaire, financé par le fonds de réserve de la caisse des écoles. Elle ajoute que l'exécutif du 9^e espère avoir une enveloppe budgétaire pour continuer à donner ce goûter aux enfants.

Mme Catherine Caggegi présente ensuite la DASCO.36, relative au règlement intérieur des caisses des écoles. Cela résulte d'un groupe de travail qui s'est réuni en 2025 et auquel la Mairie du 9^e a participé. Il s'agit d'harmoniser les règlements intérieurs de la restauration scolaire de toutes les caisses des écoles, tout en maintenant leur autonomie et leur rattachement aux mairies d'arrondissement, ce qui est très important. La Mairie du 9^e est aussi concernée par ce projet harmonisé pour les caisses non intégrées à « Paris familles » et qui passent en revue les grands principes de la restauration scolaire, les modalités d'inscription, les modalités de non-facturation exceptionnelle, les impayés. Mme Catherine Caggegi considère que le texte est clair et équilibré, et qu'il ne suscite pas de commentaire particulier. Elle précise que les 5^e, 15^e, 16^e, 17^e et 18^e arrondissements sont également concernés.

Mme la Maire la remercie. Elle indique que l'exécutif du 9^e est très soucieux de la qualité des repas. Elle évoque les nombreux reportages et les avertissements sur le cadmium, et demande à Mme Catherine Caggegi de rappeler leur engagement de servir des produits bio et issus de l'agriculture durable.

Mme Catherine Caggegi rappelle que la caisse des écoles du 9^e proposait, en 2024, 66 % de produits issus de l'agriculture biologique, contre 45 % à l'échelle de la Ville de Paris. Le cadmium concerne essentiellement les céréales et légumineuses. Un marché alimentaire a été passé avec la coopérative bio d'Île-de-France, notamment concernant le quinoa, les lentilles, les pois cassés, les pois chiches et les pâtes. Pour ce qui est des autres céréales, la Mairie du 9^e traite avec Pro à Pro qui fournit également des produits bio. Le bio ne garantit pas l'absence de cadmium qui est présent naturellement dans les sols, mais la Mairie du 9^e s'inscrit dans la démarche globale de qualité. Mme Catherine Caggegi explique que les menus des cantines assurent une alternance de produits variés pour prévenir l'exposition au cadmium. Cette logique de diversification est appliquée au sein de la caisse des écoles du 9^e.

Mme la Maire la remercie et souligne l'importance de cette précision. Elle constate l'absence de demande d'intervention. Elle ajoute que plusieurs conseillers du 9^e participent régulièrement au comité de gestion de la caisse des écoles.

Mme la Maire met les délibérations aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2026.DASCO.35.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2026.DASCO.36.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2026.DASCO.44.

DÉLIBÉRATION 09.2026.047 (2026.DAE.95) - ATTRIBUTION DES DEUX CONTRATS DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES MARCHÉS DÉCOUVERTS ALIMENTAIRES ET BIOLOGIQUES DE PARIS.

Rapporteur : M. Alexis Govciyan, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Alexis Govciyan présente la délibération qui a été préparée par M. Jean-Pierre Plagnard. Cette délibération fait suite à la décision du Conseil de Paris de 2024 pour le principe de renouvellement de la délégation de service public de l'ensemble des marchés découverts alimentaires en deux lots, A et B. Ce point est important. Il s'agit de deux lots, de deux secteurs, donc de deux contrats. Deux secteurs permettent d'identifier les marchés dans les différents arrondissements. Le 9^e arrondissement se situe dans le secteur B. M. Alexis Govciyan évoque les prestations attendues des délégataires, que les conseillers doivent connaître. Pour connaître plus en détail ces prestations, et surtout les propositions faites dans le cadre de la consultation, il les invite à consulter le rapport d'analyse des offres, joint au projet de délibération. Le secteur A est confié au groupe Dadoun et le secteur B au groupe Bensidoun. L'exécutif du 9^e est favorable au maintien du groupe Bensidoun pour la gestion des marchés de l'arrondissement. Ce groupe, par son professionnalisme, anime très convenablement les marchés et en assure la propreté pour l'entière satisfaction des commerçants et des clients. Le démarrage du marché Sainte-Cécile est un véritable succès et son extension est attendue le long de la rue Sainte-Cécile dans les prochains mois. Le prochain objectif est l'ouverture d'un marché alimentaire et biologique rue de la Trinité. Avec trois marchés, le 9^e arrondissement disposera d'une offre complète au profit de l'ensemble des habitants.

M. Alexis Govciyan invite les conseillers à voter favorablement cette délibération.

Mme la Maire le remercie et passe la parole à Mme Frédérique Dutreuil.

Mme Frédérique Dutreuil évoque l'article de *StreetPress* publié peu de temps auparavant. Bien qu'il ne s'agisse que de présomptions, il traite de la manière de procéder de l'opérateur, à qui la Mairie de Paris veut renouveler la délégation de service public pour la gestion des marchés. Il est fait référence à des méthodes mafieuses et à des placiers avec revolver. Mme Frédérique Dutreuil informe toutefois que la raison principale pour laquelle elle votera contre cette délibération concerne les contrats qu'elle a lus avec attention et qui soulèvent des interrogations. Elle rappelle qu'il a été annoncé que M. Jean-Pierre Plagnard a rédigé les notes et affirme qu'il est très attaché à étudier les contrats, à signaler lorsqu'il existe un manque à gagner pour la Ville de Paris, et à s'opposer pour des questions financières. Elle souligne cependant que le contrat est assez catastrophique. La mise en concurrence n'a pas eu lieu puisque sur les cinq opérateurs qui pouvaient candidater, seuls deux ont été choisis dans les secteurs A et B. Concernant le secteur A, la Mairie de Paris indique que l'offre est faible.

Une délégation de service public a été accordée, alors qu'en général ce n'est pas le cas lorsque les conditions financières ne sont pas sérieuses. Mme Frédérique Dutreuil rappelle que le 9^e ne se situe pas dans le secteur A, mais constate un effondrement de la redevance. Elle rapportait, dans le cadre des deux marchés, 720 000 euros sur les 6 ans de la concession, alors qu'il s'agira désormais de 6 000 euros par an concernant le secteur B et d'un peu moins de 1 000 euros par an concernant le secteur A. La Ville de Paris renonce à plus de 1 million d'euros sur les 6 ans de la concession. La part variable est aussi concernée, en sachant que la Mairie de Paris n'engrangeait aucune augmentation. La redevance était tout à fait viable, comme l'indique la Ville de Paris, alors que plus rien ne va. Mme Frédérique Dutreuil note également l'augmentation de 3,8 % par an pour les places, soit 25 % sur la durée de la concession. Elle explique que les délégataires tirent leur rémunération des places et que la Ville de Paris encaisse la redevance. Elle considère qu'il s'agit là d'un contrat aux petits oignons pour ces deux opérateurs et que la Ville est perdante. Elle ajoute que les écologistes, entre autres, auraient été plus favorables à une expérimentation en régie, en procédant, non à un découpage en deux secteurs, mais par petits lots, pour les expérimenter et ouvrir le marché à plusieurs opérateurs. Mme Frédérique Dutreuil dénonce la situation de monopole dans laquelle ils se retrouvent. Elle évoque de nombreux autres arguments qu'elle pourrait soulever dans les conventions, mais souligne le temps limité de son intervention - en rappelant à Mme la Maire qu'elle est parfois joueuse, comme d'autres. Elle affirme que ce n'est pas sérieux. Elle affirme qu'en droit fiscal, lorsqu'une entreprise renonce à un profit, il s'agit d'un acte anormal de gestion. Bien que la Mairie de Paris ne soit pas une entreprise de droit privé, elle considère qu'il s'agit d'un acte anormal de gestion, en indiquant qu'il n'est pas possible de renoncer à un profit. Mme Frédérique Dutreuil annonce qu'elle votera contre.

Mme la Maire ne s'en étonne pas et se demande si Mme Frédérique Dutreuil demandera au Préfet de procéder à un contrôle de légalité contre la Ville de Paris. Elle passe la parole à M. Alexis Govciyan pour lui répondre.

M. Alexis Govciyan évoque d'abord l'article paru dans la presse quelques jours auparavant. Il informe que l'exécutif du 9^e a attendu jusqu'à cette séance du conseil que la Ville de Paris lui demande de ne pas présenter cette délibération pour telle ou telle raison, ce qui n'a pas été le cas. Il explique que beaucoup d'argent est en jeu dans ce genre d'affaires, et qu'il s'agit à la fois de détracteurs et de supporteurs. M. Alexis Govciyan note ensuite que cette délibération est présentée par la majorité à laquelle appartiennent Mme Frédérique Dutreuil et Mme Camille Vizios-Brami. Il ajoute que ce n'est pas l'exécutif du 9^e qui a préparé la consultation. Il informe qu'une commission concession s'est réunie en 2024, et à deux reprises en 2025, pour préparer cette délibération. L'exécutif du 9^e en prend acte. M. Alexis Govciyan affirme que le travail du groupe Bensidoun et ce nouveau marché Sainte-Cécile lui conviennent parfaitement. Il demande à Mme Frédérique Dutreuil d'adresser plutôt ses remarques relatives à cette délibération et au bien-fondé des décisions à prendre, à ses collègues de la Ville de Paris.

Mme la Maire rappelle à Mme Frédérique Dutreuil qu'elle ne peut pas reprendre la parole après la réponse du rapporteur. Elle rappelle l'existence du règlement et souligne que M. Alexis Govciyan a tout dit sur cette délibération et sur la position de l'exécutif du 9^e.

Mme Frédérique Dutreuil affirme que sa position est claire.

Mme la Maire le confirme.

Mme la Maire met la délibération aux voix, en rappelant qu'il s'agit des marchés Anvers et Sainte-Cécile, et en précisant que l'exécutif du 9^e espère que l'extension interviendra à la fin de l'année comme convenu.

Un avis favorable est émis par 12 voix pour et 2 voix contre (Mme Frédérique Dutreuil et M. Thomas Galarneau) sur le projet de délibération 2026.DAE.95.

DÉLIBÉRATION 09.2026.048 (2026.DLH.60) - OCTROI, RÉITÉRATION ET MODIFICATION DE GARANTIES D'EMPRUNTS FINANÇANT DIVERS PROGRAMMES DE CRÉATION, DE RÉNOVATION DE LOGEMENTS SOCIAUX ET DE RENOUVELLEMENT DE COMPOSANTS PAR LA RIVP.

Rapporteur : M. Alexis Govciyan, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Alexis Govciyan présente la délibération. Il s'agit de mobiliser un emprunt auprès de la Banque des territoires, en vue de financer l'acquisition de l'immeuble situé 149 rue du Faubourg Poissonnière. Le montant total est de 7 158 211 euros. Il s'agit de deux PLAÎ et de deux PLUS. Les contrats sont classiques, comme la garantie. L'exécutif du 9^e note néanmoins que les frais financiers des emprunts (120 000 euros) sont quasiment identiques à la somme des loyers attendus (128 000 euros). L'équilibre financier du programme nécessitera probablement de nouvelles subventions. L'exécutif du 9^e émet néanmoins un avis favorable.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2026.DLH.60.

DÉLIBÉRATION 09.2026.049 (2026.DU.57) - MISES EN DEMEURE D'ACQUÉRIR LES BIENS (8^E, 9^E, 10^E, 15^E, 16^E, 17^E) FAISANT L'OBJET D'UN DROIT DE DÉLAISSEMENT - RENONCIATION.

Rapporteur : M. Alexis Govciyan, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Alexis Govciyan présente la délibération en indiquant qu'un temps important est nécessaire pour expliquer la position de l'exécutif du 9^e arrondissement. Cette délibération fait suite à la délibération 2025.DU.213 portant sur le même sujet et concernant notamment un immeuble dans le 9^e arrondissement. L'exécutif du 9^e n'est pas surpris par le fait que ces pastillages, dont il est question, n'aient pas été suivis d'effet. M. Alexis Govciyan évoque le PLU bioclimatique, adopté en 2024, où ces pastillages ont été vendus comme étant l'alpha et l'oméga de ce qu'il fallait faire pour la ville. Or l'exécutif du 9^e se rend compte au fur et à mesure que ces pastillages n'ont pas d'intérêt puisqu'ils ne sont pas suivis d'effet. Les trois immeubles de bureaux prévus sont difficilement réversibles en immeubles de logements. Ils doivent comporter 100 % de logements sociaux pour deux d'entre eux et 60 % pour le troisième. L'équilibre financier étant impossible, le propriétaire était contraint de vendre son immeuble de bureaux à la Ville.

M. Alexis Govciyan rappelle que le pastillage est un obstacle important à la rénovation thermique des immeubles car les propriétaires diffèrent ces travaux, pourtant nécessaires, pour éviter des faillites probables à la suite de la transformation de bureaux en logements sociaux. Il ne reste plus que 41 parcelles pastillées dans le 9^e arrondissement. L'exécutif du 9^e espère que ces pastilles seront levées au plus vite. Il émet par conséquent un avis favorable.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2026.DU.57.

DÉLIBÉRATION 09.2026.050 (2026.DU.64) - AUTORISATIONS DE SURPLOMB DU DOMAINE PUBLIC DANS LE CADRE D'ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR (ITE) D'IMMEUBLES 16 RUE CHAPTAL (9^E), 9 RUE MARTEL (10^E), 3 RUE D'ALIGRE (12^E), 6-8 RUE KÜSS (13^E).

Rapporteur : M. Alexis Govciyan, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Alexis Govciyan présente la délibération. Il s'agit de procéder à l'isolation thermique par l'extérieur d'un immeuble d'habitation, situé au 16 rue Chaptal, à côté du Musée de la vie romantique. L'exécutif du 9^e est très favorable à cette délibération.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2026.DU.64.

VŒU V.09.2026.011 - VŒU DE CAMILLE VIZIOZ-BRAMI, RELATIF À UN HOMMAGE PUBLIC À EDGAR MORIN.

VŒU V.09.2026.013 - VŒU PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET LE CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT, RELATIF À UN HOMMAGE À EDGAR MORIN.

Mme la Maire passe la parole à Mme Camille Vizoz-Brami pour présenter ce vœu.

Mme Camille Vizoz-Brami rappelle que Mme la Maire a déjà rendu hommage à Edgar Morin en introduction du conseil d'arrondissement, ce qui explique que son propos sera bref à propos de la personnalité de cet homme du siècle. Né dans le 9^e arrondissement, sous le nom Nahoum, il est arrivé, comme un grand nombre de personnes, d'Europe de l'Est un siècle auparavant, trouvant à Paris une terre d'asile, un nouveau pays, à tel point qu'il a décidé, après la guerre, de garder le nom de Morin, pour marquer son attachement à la Résistance et à la République française.

Mme Camille Vizoz-Brami confie avoir été très émue à la disparition d'Edgar Morin qu'elle n'a pas connu mais qui a marqué un grand nombre de personnes. Lorsqu'elle a découvert qu'il était né dans le 9^e arrondissement, elle s'est dit que ce n'était pas surprenant et que les conseillers se devaient, à l'échelle locale et humaine, de lui rendre hommage et d'avoir un mot pour ses proches lors de cette séance, en plus de ce qui devrait être prévu au Conseil de Paris.

Il s'agit aussi de rappeler le devoir des conseillers du 9^e de poursuivre son travail d'humanisme et d'universalisme, qui sont des valeurs qu'ils partagent et qu'il s'agira de consolider collectivement dans les mois suivants. Mme Camille Vizoz-Brami propose d'apposer une plaque dans l'immeuble où il est né, en sachant que quelque chose sera certainement prévu à Paris.

Mme la Maire la remercie et passe la parole à M. Alexis Govciyan pour lui répondre.

M. Alexis Govciyan indique que Mme la Maire a effectivement déjà rendu hommage à Edgar Morin et expliqué en détail les relations que la Mairie avait avec lui, en rappelant qu'il était scolarisé au lycée Rollin et qu'il était un enfant de l'arrondissement. M. Alexis Govciyan avoue être très gêné. Il affirme avoir du respect pour Mme Camille Vizoz-Brami, mais qu'il aurait aimé qu'elle présente ce genre de vœu un certain temps après son inhumation. Il confie ne pas comprendre sa précipitation à présenter ce vœu le jour même ou le lendemain de son décès, comme si la Mairie du 9^e n'avait pas l'habitude de travailler sur la mémoire et sa transmission. Le vœu présenté est par ailleurs incomplet. L'exécutif du 9^e avait l'intention de proposer un vœu beaucoup plus complet et l'aurait peut-être fait plus tard. Il sera présenté par Mme la Maire au Conseil de Paris. Le vœu de l'exécutif du 9^e propose que soit organisé dans le 9^e un hommage à Edgar Morin par l'apposition d'une plaque en sa mémoire au 10 rue Mayran, son lieu de naissance. Il propose également qu'une programmation soit élaborée en lien avec son biographe, Emmanuel Lemieux, pour faire vivre son héritage intellectuel. Il propose enfin, en lien avec la communauté scolaire, la Région Île-de-France et l'épouse d'Edgar Morin, de donner le nom d'Edgar Morin à un lieu de la cité scolaire Decour, rénovée, qui pourrait être le CDI. Il s'agit de propositions plus complètes qui s'appuient sur divers éléments de réflexion de Mme la Maire. M. Alexis Govciyan demande à Mme Camille Vizoz-Brami de retirer son vœu et de voter celui de l'exécutif du 9^e, plus complet.

Mme la Maire demande à Mme Camille Vizoz-Brami de s'associer à cette démarche commune pour rendre hommage à Edgar Morin.

Mme Camille Vizoz-Brami remercie M. Alexis Govciyan. Elle avoue avoir été surprise par ses propos puisqu'elle n'avait pas du tout l'intention de choquer. Il lui avait semblé important, à l'approche de cette séance du conseil, d'avoir un hommage pour cette personnalité de l'arrondissement. Elle note qu'ils partagent ses valeurs. Elle affirme que son vœu est très symbolique alors que celui de l'exécutif du 9^e est beaucoup plus précis, ce qu'elle ne désapprouve pas. En revanche, elle évoque un projet dans le cadre du Conseil de Paris, porté par Mme Laurence Patrice, adjointe à la mémoire. Elle estime que tout cela va s'harmoniser et que le conseil n'est pas un lieu de discorde ou de compétition mémorielle. Elle affirme qu'elle ne s'inscrit pas dans ce débat. Il lui semble important que cet homme soit salué dans la capitale à sa mesure et à sa grandeur, ce qui devrait être le cas. Mme Camille Vizoz-Brami évoque en outre les nouvelles prérogatives concernant les dénominations de lieux, sur lesquelles travaille Mme Laurence Patrice. Cela est en cours d'élaboration dans le cadre du nouveau règlement intérieur. Il existera une commission dédiée. Il y aura un délai à respecter, de deux ans, sauf cas exceptionnel. Mme Camille Vizoz-Brami ajoute qu'un vœu de l'exécutif émanera peut-être aussi au prochain Conseil de Paris.

Mme la Maire indique qu'il serait bon de voter le même vœu ensemble, ce qu'approuve Mme Camille Vizios-Brami. Elle précise qu'une rencontre avec Emmanuel Lemieux est prévue le 10 juin, et que le projet en question concernera le 9^e. Elle ajoute que ce projet avait été abordé de son vivant, en 2024, lorsqu'il est venu à Jacques Decour. Elle assure que le lieu le plus approprié sera choisi collectivement pour pouvoir inscrire durablement son nom de résistant dans le lycée Jacques Decour.

Le vœu V.09.2026.011 est retiré de l'ordre du jour.

Mme la Maire met le vœu de l'exécutif aux voix.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Alexis Govciyan, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

Est adopté à l'unanimité le vœu suivant :

Considérant que la France a perdu, le 29 mai 2026, l'un de ses plus grands intellectuels avec la disparition d'Edgar Morin à 104 ans ;

Considérant que son parcours exceptionnel embrasse près d'un siècle d'histoire de notre pays ;

Considérant qu'Edgar Morin fut à la fois résistant durant la Seconde Guerre mondiale, sociologue, philosophe, penseur engagé et infatigable défenseur de l'émancipation par le savoir ;

Considérant qu'il est né dans le 9^e arrondissement, au 10 rue Mayran, le vendredi 8 juillet 1921 ;

Considérant qu'il a étudié à la cité Jacques Decour, établissement emblématique du 9^e arrondissement ;

Considérant qu'il fut l'artisan de la « pensée complexe » appelant à prendre de la hauteur, à construire des ponts entre les humanités scientifiques et littéraires, et entre l'Homme et le vivant ;

Considérant que son œuvre humaniste constitue un héritage intellectuel majeur rappelant la nécessité de résister aux réponses simplistes et aux certitudes, et de cultiver l'esprit critique et la nuance ;

Considérant que la Nation lui a rendu hommage le 3 juin 2026 aux Invalides ;

Delphine Bürkli et le conseil du 9^e arrondissement :

- **proposent que soit organisé dans le 9^e arrondissement, un hommage à Edgar Morin, par l'apposition d'une plaque en sa mémoire au 10 rue Mayran qui fut son lieu de naissance ;**

- ***proposent qu'une programmation soit organisée et proposée en lien avec son biographe Emmanuel Lemieux pour faire vivre son héritage intellectuel ;***
- ***proposent qu'en lien avec la communauté scolaire, la région d'Ile-de-France et l'épouse d'Edgar Morin, on puisse donner le nom d'Edgar Morin à un lieu de la cité scolaire Decour rénovée qui pourrait être le CDI.***

VŒU V.09.2026.012 - VŒU DE CAMILLE VIZIOZ-BRAMI, RELATIF À UN HOMMAGE À OFER BRONCHTEIN.

Mme la Maire passe la parole à Mme Camille Vizioz-Brami pour présenter le vœu.

Mme Camille Vizioz-Brami indique qu'elle n'a pas constaté d'attachement évident d'Ofer Bronchtein au 9^e arrondissement, mais qu'il lui a semblé intéressant de saluer la mémoire de cet homme qui a énormément œuvré pour quelque chose qui a disparu ces dernières années. Il était profondément optimiste et pacifiste. Ofer Bronchtein est né en Israël, à Beer-Sheva. Il avait la nationalité franco-israélienne. Il a acquis également le passeport palestinien. Il a beaucoup œuvré pour la reconnaissance de la Palestine peu de temps auparavant auprès du président de la République, aux côtés duquel il était lors de la déclaration de l'État de Palestine à la 80^e session de l'Assemblée générale des Nations unies. Ofer Bronchtein est décédé le 18 mai 2026. Cette voie des deux États, consistant à s'entendre avec son voisin, est un devoir de vigilance et est portée par les humanistes qu'ils sont et par le 9^e arrondissement. Ofer Bronchtein a œuvré toute sa vie pour la paix, dans la dynamique d'Oslo et de temps pas si lointains qu'il revient aux élus de faire vivre. Mme Camille Vizioz-Brami ajoute que les scolaires sont un public intéressant et propose d'organiser un moment à la mairie sur cette thématique, au travers de lectures par exemple, en laissant l'exécutif du 9^e imaginer la suite, en sachant qu'elle sera ravie de participer. Elle ajoute que le 9^e arrondissement est légitime à rendre hommage à Ofer Bronchtein, à son combat, à ses idées et à son espérance. Elle espère que les conseillers seront nombreux à saluer ce vœu.

Mme la Maire la remercie et laisse la parole à M. Alexis Govciyan pour lui répondre.

M. Alexis Govciyan relève le caractère consensuel de leurs débats, mais rappelle qu'Ofer Bronchtein est décédé le 18 mai 2026, soit à peine trois semaines auparavant. Il indique cependant que cette question mérite quelques minutes d'attention et d'intervention. La disparition d'Ofer Bronchtein intervient dans un contexte douloureux pour le Proche-Orient, où les peuples israélien et palestinien continuent de payer un tribut humain insupportable à un conflit qui semble hélas sans fin.

À cet égard, l'exécutif du 9^e souhaite rappeler une nouvelle fois, et avec la plus grande fermeté, sa condamnation des attaques terroristes du 7 octobre 2023. Ces massacres, qui ont visé délibérément des civils, sont une tragédie, une horreur pour les Israéliens, mais également pour tous ceux qui croient en l'universel - dont fait partie l'exécutif du 9^e. La Mairie du 9^e s'est mobilisée dès les premiers jours, notamment en affichant le visage de chacun des otages, afin de rappeler l'exigence de leur retour auprès des leurs. Dans le même temps, l'exécutif du 9^e ne peut rester indifférent à la situation de la population civile à Gaza, car le nombre de victimes, les déplacements forcés et les conditions humanitaires suscitent une inquiétude légitime.

Aussi, l'exécutif du 9^e réaffirme son attachement au respect du droit international humanitaire et à la protection des populations civiles, où qu'elles se trouvent. Face à cette tragédie, sa conviction demeure que seule la recherche opiniâtre du dialogue et de la paix permettra d'ouvrir une perspective durable pour les peuples de la région. C'est ce qui animait l'engagement d'Ofer Bronchtein tout au long de sa vie. Homme de dialogue, artisan du rapprochement entre Israéliens et Palestiniens, il a consacré une grande partie de son parcours à défendre la possibilité d'une coexistence pacifique fondée sur la reconnaissance réciproque de la dignité de chacun.

Cet engagement fait écho aux initiatives portées avec Mme la Maire à la Mairie du 9^e. M. Alexis Govciyan indique que les exemples sont multiples, mais rappelle qu'un an auparavant, aux côtés de Yann Boissière, la Mairie a organisé l'exposition « Des voix pour la paix ». L'ambition était de créer un espace de réflexion, d'écoute et de dialogue à un moment où les passions occupaient trop souvent tout le paysage médiatique. Cette exposition a mis en lumière le voyage en Israël et dans les territoires palestiniens, les questionnements d'un groupe d'une soixantaine de personnes de toutes confessions, de tous horizons, juifs, chrétiens, musulmans, croyants ou non-croyants. Leur démarche a consisté à dépasser les préjugés et les représentations simplificatrices pour aller à la rencontre des réalités. Au fil de ce parcours, ils ont découvert non seulement des blessures du conflit, mais aussi la vitalité des sociétés civiles israéliennes et palestiniennes, leur créativité, leur capacité de résistance, et de nombreuses initiatives portées par celles et ceux qui continuent malgré tout à croire à la paix. M. Alexis Govciyan considère qu'il s'agit là de l'héritage laissé par Ofer Bronchtein. La conviction que le dialogue n'est pas une faiblesse et que la paix doit continuer d'être ardemment défendue, même lorsqu'elle paraît lointaine.

M. Alexis Govciyan évoque ensuite le vœu présenté par Mme Camille Vizioz-Brami, en pointant une erreur d'aiguillage. Les demandes formulées, légitimes, relèvent davantage de la compétence du Maire de Paris que de celle de la Maire du 9^e arrondissement. Par ailleurs, compte tenu de la sensibilité du sujet, de l'émotion qu'il suscite et de la complexité de la situation au Proche-Orient, l'exécutif du 9^e pense qu'il est nécessaire de préserver les conditions d'un dialogue serein et rassembleur. Le meilleur hommage que les élus puissent rendre à Ofer Bronchtein serait un hommage fidèle à ce qu'il incarnait, exigeant et soucieux de faire entendre la complexité plutôt que les certitudes, un hommage qui nécessite le temps de la réflexion. Pour toutes ces raisons, tout en respectant la mémoire d'Ofer Bronchtein, l'exécutif du 9^e considère qu'il appartiendra davantage à la Ville de Paris de se prononcer sur les demandes formulées. C'est pourquoi M. Alexis Govciyan appelle à retirer ce vœu, sans quoi l'exécutif du 9^e votera contre.

Mme la Maire repasse la parole à Mme Camille Vizioz-Brami.

Mme Camille Vizioz-Brami annonce qu'elle maintient ce vœu parce qu'elle souhaite que la Ville puisse rendre hommage à Ofer Bronchtein, ce qui devrait être le cas dans un temps adapté. Elle répète que la commission des nominations est à la main de l'adjointe à la mémoire. Elle indique qu'elle entend l'argument de l'exécutif du 9^e, mais considère qu'il est important que cette voix soit portée haut, fort et clairement, en ces temps extrêmement polarisés. Pour lutter contre les haines et ne pas les attiser, il lui semble important que les élus soient aujourd'hui la voix de cette voix qui n'est plus.

Mme Camille Vizioz-Brami estime que la Mairie du 9^e est aussi légitime, en rappelant les événements cités et son attachement à la lutte contre tous les extrémismes, et surtout contre l'antisémitisme. Au surlendemain de la Nuit blanche, elle évoque Barbara Butch qui a encore subi des menaces antisémites alors que c'est une artiste. Elle affirme que les élus doivent porter et transmettre collectivement la voix de ceux qui ont passé leur vie à mener ce combat.

M. Alexis Govciyan ajoute qu'il n'existe pas de lien particulier entre le 9^e arrondissement et Ofer Bronchtein. Il répète que ce vœu, légitime, doit être adressé au Maire de Paris pour assurer la portée souhaitée dans le texte.

Mme Camille Vizioz-Brami répond qu'il le sera certainement en 2^e commission.

Mme la Maire met le vœu aux voix, avec un avis défavorable de l'exécutif du 9^e, en précisant qu'elle a le pouvoir de Mme Maud Lelièvre et que Mme Frédérique Dutreuil n'a pas laissé de pouvoir.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Camille Vizioz-Brami, Conseillère de Paris ;

Est rejeté par 11 voix contre et 1 voix pour (Mme Camille Vizioz-Brami) le vœu suivant :

Considérant la grande complexité historique et géopolitique du conflit israélo-palestinien, les vies brisées et les rancœurs qu'il a accumulées en Israël et en Palestine, de génération en génération ;

Considérant la violence terroriste qui s'est abattue sur le peuple israélien le 7 octobre 2023 et la violence militaire destructrice et hyperbolique qui accable depuis les populations civiles palestiniennes ;

Considérant la reconnaissance par la France de l'État de Palestine le 22 septembre 2025, en marge de la 80^e Assemblée générale des Nations unies ;

Considérant le rôle important joué dans cette avancée diplomatique par Ofer Bronchtein, né en 1957 à Beersheva dans le Néguev, citoyen franco-israélien fier de posséder un passeport palestinien, et envoyé spécial du président de la République au Moyen-Orient ;

Considérant son action inlassable pour la paix entre les peuple, comme conseiller auprès d'Itzhak Rabin, cofondateur du Forum international pour la paix ;

Considérant la démarche d'amitié et de paix entre les peuples qui l'a animé toute sa vie, n'hésitant pas à rencontrer Mahmoud Abbas dès 1987 et Yasser Arafat en 1994, malgré les interdictions et les menaces des ultras ;

Considérant le décès d'Ofer Bronchtein le 18 mai dernier à Paris ;

Considérant qu'il incarnait par son combat l'espoir de la dynamique d'Oslo, celui d'une paix durable entre les deux États, espoir qu'il importe de rappeler envers et contre tous, à l'heure où les visions manichéennes du conflit exacerbent les haines ;

Le Conseil du 9^e arrondissement, sur proposition de Camille Vizioz-Brami, émet le vœu que la Mairie du 9^e arrondissement étudie la possibilité de rendre un hommage public à son parcours et à ses engagements par une programmation dédiée ouverte au public, notamment en direction des scolaires.

DÉLIBÉRATION 09.2026.051 (2026.DSOL.77) - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT (7 504 608 EUROS) ET D'INVESTISSEMENT (45 000 EUROS) RELATIVES À DES ACTIONS DE MISE À L'ABRI DES PUBLICS FAMILLES ET JEUNES EN ERRANCE.

Rapporteur : M. Gilles Fiszenson, Conseiller du 9^e arrondissement.

M. Gilles Fiszenson présente la délibération, qui prévoit l'attribution de 7,5 millions d'euros de subventions de fonctionnement et de 45 000 euros de subventions d'investissement à plusieurs associations engagées dans la mise à l'abri des familles et des jeunes en situation de grande précarité. Ces crédits sont malheureusement plus que jamais nécessaires. Les derniers chiffres de la Nuit de la solidarité montrent qu'entre 2022 et 2025, le nombre de personnes vivant dans la rue à Paris est passé d'environ 2 600 à plus de 3 500. Derrière ces chiffres, il y a des femmes, des hommes, mais aussi des familles et des enfants, pour lesquels les élus doivent collectivement poursuivre leurs efforts. À cet égard, l'exécutif du 9^e partage l'objectif que plus aucun enfant ne dorme à la rue. Cet objectif suppose toutefois de mobiliser des moyens importants et de développer de nouvelles capacités d'accueil partout dans la capitale.

Pour le 9^e arrondissement, cette délibération concerne plus particulièrement l'association Alteralia à laquelle il est proposé d'accorder une subvention de 1,5 million d'euros pour la gestion du site de la mise à l'abri provisoire de la rue Rodier. À la demande de Mme la Maire, cet immeuble de La Poste, situé au 33 rue Rodier, accueille depuis plusieurs années différents dispositifs d'hébergement d'urgence. Un lieu de mise à l'abri de 73 places et un centre d'hébergement d'urgence de 35 places y ont été ouverts dès octobre 2022, gérés par Coallia. Depuis 2025, un site de mise à l'abri provisoire de 110 places, géré par Alteralia, complète cette offre. Aujourd'hui, ce sont plus de 200 personnes qui sont hébergées sur ce seul site, en majorité des familles avec enfants. Cette illustration illustre l'engagement constant du 9^e arrondissement en faveur de l'hébergement d'urgence. Depuis 2020, plus de 1 000 places ont été ouvertes dans l'arrondissement, sous l'impulsion de Mme la Maire et de la majorité municipale. L'immeuble de La Poste va prochainement entrer en phase de réhabilitation. Selon les informations transmises par la Direction des solidarités, les structures d'hébergement devront en principe quitter les lieux au 31 juillet 2026 afin de permettre le lancement des travaux à la rentrée prochaine.

M. Gilles Fiszenson rassure en indiquant que l'exécutif du 9^e travaille actuellement avec les services de la Ville, notamment le secrétariat général, afin d'identifier des solutions permettant de poursuivre l'accueil de ces publics et de préserver autant que possible ces capacités d'hébergement.

M. Gilles Fiszenson évoque la question des mises à l'abri temporaires dans les équipements sportifs. Depuis la mi-mai, le gymnase Gauguin a de nouveau été réquisitionné pour accueillir des personnes sans solution d'hébergement. Il s'agit de la deuxième réquisition de la saison, après celle de l'hiver précédent. L'exécutif du 9^e comprend naturellement l'urgence sociale qui motive ces décisions, mais constate également leurs conséquences importantes pour les établissements scolaires, les associations sportives et les nombreux habitants qui utilisent ces équipements. C'est pourquoi l'exécutif du 9^e pense qu'il est nécessaire de développer davantage les opérations dites intercalaires, à l'image de ce qui a été réalisé rue Rodier. Ces occupations temporaires de bâtiments en attente de travaux permettent de créer des capacités d'accueil supplémentaires sans pénaliser durablement les activités sportives ou scolaires de proximité.

Pour toutes ces raisons, l'exécutif du 9^e votera favorablement cette délibération qui permettra de soutenir des acteurs associatifs indispensables et de poursuivre la mobilisation collective en faveur des personnes les plus vulnérables.

Mme la Maire le remercie, constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2026.DSOL.77.

COMMUNICATION SUR LES OCCUPATIONS TEMPORAIRES DE SALLES GÉRÉES PAR LE CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT, ACCORDÉES AU COURS DE L'ANNÉE 2025, PAR MME AMÉLIE BLANCKAERT, CONSEILLÈRE DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Mme Amélie Blanckaert, en charge de la culture au sein du 9^e arrondissement, présente la communication annuelle sur l'occupation temporaire des salles de la mairie. Elle propose de souligner quelques faits saillants seulement, compte tenu de l'heure tardive. Dans 78 % des cas, ces mises à disposition ont été faites à titre gracieux, soit au titre de la programmation annuelle d'animation locale, soit au profit d'associations ou d'écoles, afin de favoriser leur activité et leur développement. Mme Amélie Blanckaert évoque la liste des salles concernées, en précisant que la Mairie du 9^e met à disposition la salle Rossini, les salons Aguado, la merveilleuse salle du Conseil, la salle des Mariages où ont été accueillis quelques heures plus tôt les étudiants passant le concours d'éloquence, la salle Émile Zola, le salon Baron et la cour de la mairie. Il n'y a pas un jour, y compris le weekend, où la Mairie du 9^e ne met pas à disposition ces salles, ce qui constitue un fait important.

Par ailleurs, la Mairie du 9^e a signé 155 conventions en 2025, soit à peu près le même nombre que l'année précédente, dont 90 % ont été au bénéfice d'associations. Mme Amélie Blanckaert rappelle que Mme la Maire avait souligné l'importance de soutenir ces associations. La liste est longue. Il s'agit d'associations qui défendent l'histoire (9^e Histoire), le chant (Chœur François Vercken), la littérature (Les amis de George Sand), le théâtre de tous horizons puisque la Mairie du 9^e a notamment accueilli une compagnie japonaise de kabuki, et la musique (Paris Mozart Orchestra, à qui la Mairie du 9^e prête régulièrement des salles).

Mme Amélie Blanckaert indique que la liste est bien plus longue et démontre la vitalité de ce soutien à des associations. En outre, parmi toutes ces mises à disposition en 2025, 29 organismes ont fait l'objet d'une tarification prévue par la DDCT, en particulier des banques comme le Crédit Mutuel de Montmartre Grands Boulevards, mais aussi des écoles privées qui font des remises de diplômes. Ces recettes, qui se sont élevées à 24 924,65 euros en 2025, soit un montant quasi similaire à celui de l'année précédente, financent la riche programmation des événements à la Mairie du 9^e.

Mme Amélie Blanckaert ajoute que la Mairie du 9^e essaie de toujours faire mieux et de trouver des solutions pour répondre au mieux aux associations qui la sollicitent tous les jours. C'est pourquoi l'assemblée du 9^e s'est prononcée en 2023 en faveur du multi-usage. D'autres lieux de l'arrondissement accueillent ces associations, tels que des préaux d'écoles, l'espace Châteaudun et les centres Bravo et Valeyre, ce qui permet de répondre plus favorablement à ces associations.

Mme la Maire la remercie pour sa communication très claire, en indiquant que l'année 2026 s'annonce aussi très riche en événements culturels. Elle constate l'absence de demande d'intervention.

DÉLIBÉRATION 09.2026.052 (2026.DAC.24) - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT (250 000 EUROS) ET AVENANT À CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION INTERNATIONAL VISUAL THEATRE - IVT (9^E).

Rapporteuse : Mme Amélie Blanckaert, Conseillère du 9^e arrondissement.

Mme la Maire indique que cette délibération concerne l'IVT (International Visual Theatre), un établissement remarquable, parfaitement inséré dans notre arrondissement.

Mme Amélie Blanckaert présente la délibération relative à cette institution qui a besoin du soutien de la Mairie du 9^e pour de nombreuses raisons. Il s'agit d'un lieu cher au 9^e arrondissement, qui y est implanté depuis 18 ans puisqu'il s'y est installé en 2008, et qui fêtera en 2027 ses 50 ans. Il s'agit d'un lieu extrêmement précurseur qui soutient les malentendants et les personnes atteintes de surdit  . Il s'agit d'un th   tre dont la programmation est fabuleuse. Mme Am  lie Blanckaert encourage les conseillers    se rendre dans ce lieu extr  mement actif. Il s'agit aussi d'une maison d'  dition et d'un centre de formation en langue des signes. L'IVT fait un travail remarquable en faveur de l'inclusion. Il a organis   12 spectacles et 67 repr  sentations en 2025. Il rayonne en outre bien au-del   du 9^e arrondissement, ce dont l'ex  cutif du 9^e se r  jouit.

Mme Am  lie Blanckaert informe que l'IVT a besoin du soutien de la Mairie du 9^e, d'autant plus que le nouveau bail emphyt  otique qu'il avait demand   pour plus de stabilit   n'a pas   t   accord   par l'ex  cutif parisien. L'IVT sollicite la Mairie du 9^e pour un acompte de 125 000 euros, en plus de 125 000 euros d  j   attribu  s au titre de l'ann  e 2026. La Mairie du 9^e cherche    soutenir ce lieu culturel riche et ouvert qui est tr  s appr  ci   des habitants et qui fait leur fiert  , m  me si tout le monde ne le conna  t pas. Mme Am  lie Blanckaert esp  re qu'ils pourront en faire davantage la promotion.

Mme Am  lie Blanckaert invite les conseillers    voter en faveur de cette d  lib  ration.

Mme la Maire la remercie. Elle salue le formidable engagement et le travail d'Emmanuelle Laborit, personnalité culturelle hors du commun, et de Jennifer Lesage, qui dirigent l'IVT, ainsi que de l'ensemble de l'équipe. Elle constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2026.DAC.24.

DÉLIBÉRATION 09.2026.053 (2026.DAC.347) - SUBVENTIONS (934 500 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC 31 SOCIÉTÉS ET 1 ASSOCIATION AU TITRE DU SOUTIEN AUX 37 ÉTABLISSEMENTS CINÉMATOGRAPHIQUES PARISIENS.

Rapporteuse : Mme Amélie Blanckaert, Conseillère du 9^e arrondissement.

Mme la Maire indique qu'il s'agit des cinémas indépendants, Max Linder et Les 5 Caumartin, qu'elle salue vivement.

Mme Amélie Blanckaert présente la délibération. La subvention, très élevée, concerne tous les cinémas d'art et d'essai parisien. La Mairie du 9^e a été sollicitée par les deux établissements culturels emblématiques cités par Mme la Maire, Max Linder et Les 5 Caumartin. Ces deux cinémas d'art et d'essai, mythiques, historiques et faisant partie du patrimoine, font la fierté du 9^e. Le Max Linder demande une subvention à hauteur de 35 000 euros et Les 5 Caumartin une subvention de 20 000 euros. Mme Amélie Blanckaert souligne pourquoi la Mairie du 9^e doit soutenir ces salles. Comme l'a souligné Mme la Maire, il s'agit d'un cinéma indépendant, exigeant, profondément ancré dans l'histoire du 9^e et dans deux quartiers différents. En outre, ces cinémas sont fragiles face aux plateformes numériques qui les concurrencent énormément. Ces subventions serviront à des projets concrets. Le Max Linder a besoin d'acquérir un projecteur laser nouvelle génération, qui aura deux vertus : garantir une qualité de projection exceptionnelle, ce qui régalerait les spectateurs ; réduire la consommation énergétique, ce qui est encouragé par l'exécutif du 9^e. Il poursuit en outre son travail en direction des jeunes publics. Les 5 Caumartin sont aussi très actifs en matière de soutien aux jeunes publics.

Mme Amélie Blanckaert rappelle que Mme la Maire a évoqué « L'abandon », film essentiel qui évoque les derniers jours de Samuel Paty, qui sera projeté. Elle rappelle que Mme Camille Vizios-Brami a aussi insisté sur la nécessité pour les élèves de voir ce film. Elle souligne le devoir de se rappeler de cet événement. Les 5 Caumartin font en outre un travail formidable au travers du pass culture, en proposant des tarifs préférentiels, comme le Max Linder, pour les habitants du 9^e arrondissement.

Mme Amélie Blanckaert invite les conseillers à voter en faveur de cette demande de subventions.

Mme la Maire la remercie, constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2026.DAC.347.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Mme la Maire annonce que le prochain Conseil du 9^e arrondissement se tiendra le lundi 6 juillet. Elle remercie les élus ainsi que le public d'être restés courageusement jusqu'à la fin de leurs débats.

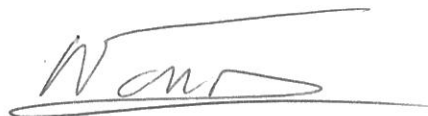
La Maire du 9^e arrondissement



Delphine BÜRKLI



Le Conseiller du 9^e arrondissement



Nicolas COUR